

ÉVALUATION

Rapport

Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes

2013



Centre d'interprétation de
l'agriculture et de la ruralité



Musée Marius-Barbeau



Pulperie de Chicoutimi / Musée régional
Photographe : Pierre Tremblay



**Aide aux projets pour le soutien
des expositions permanentes**

RAPPORT

Ministère de la Culture et des Communications

Juillet 2013



Réalisation	Johanne Jutras, conseillère en évaluation de programmes
Comité de direction de l'évaluation	Jacques Laflamme, sous-ministre adjoint p. i. Politiques de culture et de communications Monik Duhaime, directrice régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec Jean-Jacques Adjizian, chef du Service de l'archéologie et des institutions muséales Hélène Michaud, conseillère en muséologie Ève Dumais, conseillère en muséologie Marthe Lacombe, agente de recherche et de planification socioéconomique de la direction de la Capitale-Nationale Valérie Guilmain, conseillère en développement durable de la direction des politiques et des relations interministérielles Johanne Jutras, conseillère en évaluation de programmes
Collaboration	Agathe Caron, technicienne Nicole Gignac, agente de secrétariat Jocelyne Lepage, agente de secrétariat
Révision linguistique	Nicole Gignac, agente de secrétariat
Supervision	Jacques Laflamme, sous-ministre adjoint p. i. Politiques de culture et de communications
Édition	Marie-Line Dubuc, étudiante graphiste Nicole Gignac, agente de secrétariat Joëlle Morency, designer graphique
Production	Direction générale de la planification et des sociétés d'État 225, Grande Allée Est, bloc C, 2 ^e étage Québec (Québec) G1R 5G5 Tél. : 418 380-2362, poste 6362
Date	Juillet 2013

© Gouvernement du Québec

ISBN 978-2-550-67798-7 (PDF)

ISBN 978-2-550-67797-0 (imprimé)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ANNEXES	5
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES GRAPHIQUES	7
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	9
LISTE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC	10
LES FAITS SAILLANTS.....	11
INTRODUCTION	15
1. LE MANDAT D'ÉVALUATION	16
1.1 <i>Les objectifs de l'évaluation.....</i>	16
1.2 <i>La méthodologie d'évaluation.....</i>	16
1.3 <i>Les questions d'évaluation</i>	17
1.4 <i>L'étendue et les limites de l'évaluation.....</i>	17
2. L'AIDE AUX PROJETS POUR LE SOUTIEN DES EXPOSITIONS PERMANENTES	18
2.1 <i>Un bref historique du programme.....</i>	18
2.2 <i>Le modèle logique du programme (APSEP).....</i>	19
2.3 <i>Le portrait global des investissements de l'APSEP de 2006-2007 à 2010-2011.....</i>	22
2.3.1 <i>Selon la catégorie de clients-partenaires.....</i>	22
2.3.2 <i>Selon le statut d'institutions muséales.....</i>	23
2.3.3 <i>Selon le type de régions administratives.....</i>	23
2.3.4 <i>Selon le champ d'intervention.....</i>	24
2.4 <i>Le portrait des 75 projets terminés.....</i>	26
2.4.1 <i>Selon la catégorie des clients-partenaires.....</i>	27
2.4.2 <i>Selon le statut des institutions muséales.....</i>	29
2.4.3 <i>Selon la catégorie de clients-partenaires et le statut des institutions muséales.....</i>	30
2.4.4 <i>Selon le type de régions administratives.....</i>	31
2.4.5 <i>Selon le champ d'intervention.....</i>	32



3. QUELS SONT LES RÉSULTATS DIRECTS (BIENS ET SERVICES PRODUITS) DES PROJETS RÉALISÉS DE 2006-2007 À 2009-2010?	34
3.1 <i>Les clients-partenaires</i>	34
3.2 <i>Les partenaires des 75 projets terminés</i>	36
3.3 <i>Les biens et les services produits.....</i>	40
3.4 <i>Les fournisseurs de biens et de services</i>	40
3.4.1 <i>Selon la catégorie de clients-partenaires.....</i>	41
3.4.2 <i>Selon le statut des institutions muséales.....</i>	41
3.4.3 <i>Selon le type de régions administratives.....</i>	42
4. QUELS SONT LES EFFETS POSITIFS À COURT ET À LONG TERME DE L'APSEP?	43
4.1 <i>Selon les groupes de discussion.....</i>	43
4.2 <i>Selon le sondage auprès des clients-partenaires.....</i>	44
4.3 <i>Les effets de l'APSEP sur la fréquentation des institutions muséales.....</i>	44
5. QUELS SONT LES PRINCIPAUX FACTEURS DE SUCCÈS ET LES ÉLÉMENTS IRRITANTS DE L'APSEP?.....	47
5.1 <i>Les principaux facteurs de succès</i>	47
5.2 <i>Les éléments irritants</i>	48
5.3 <i>Les éléments à maintenir</i>	49
5.4 <i>Les améliorations à apporter</i>	50
6. QUELLE EST LA SATISFACTION DES CLIENTS-PARTENAIRES À L'ÉGARD DE L'APSEP	52
7. QUELS SONT LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI DOIVENT ÊTRE PRIS EN COMPTE POUR FAVORISER LA MAXIMISATION DES EFFETS POSITIFS ET L'ATTÉNUATION DES EFFETS NÉGATIFS DE L'APSEP?	54
8. L'APSEP RÉPOND-ELLE TOUJOURS AUX BESOINS PRIORITAIRES EN MUSÉOLOGIE?	56
BIBLIOGRAPHIE	72



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Les 117 clients-partenaires qui ont réalisé 139 projets avec l'aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes.....	59
Annexe 2	Les principes de développement durable	62
Annexe 3	La suite du portrait des 75 projets terminés	64



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Le modèle logique de l'Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes . 20
Tableau 2	Le statut de la demande des 139 projets acceptés selon l'exercice financier 22
Tableau 3	Les clients-partenaires dont les projets ont été acceptés selon l'exercice financier et la catégorie 22
Tableau 4	Les clients-partenaires dont les projets ont été acceptés selon l'exercice financier et le statut d'institutions muséales..... 23
Tableau 5	Les clients-partenaires dont les projets ont été acceptés selon l'exercice financier et le type de régions administratives 24
Tableau 6	Le nombre de projets et les montants annoncés par le MCC dans les projets acceptés selon la catégorie de clients-partenaires et le champ d'intervention 24
Tableau 7	Les investissements du MCC pour les projets terminés selon le compte budgétaire 26
Tableau 8	Les revenus et les dépenses totales des 75 projets terminés..... 26
Tableau 9	La répartition des revenus totaux des 75 projets terminés 27
Tableau 10	La répartition des dépenses totales des 75 projets terminés 27
Tableau 11	Les clients-partenaires selon la catégorie, le statut et le type de régions administratives 34
Tableau 12	Les biens et les services produits par l'APSEP..... 40
Tableau 13	Les effets positifs par ordre de priorité selon les clients-partenaires 44
Tableau 14	Fréquentation d'un groupe d'institutions muséales ayant bénéficié de l'APSEP, selon la catégorie de clients-partenaires, Québec, 2006 et 2011 45
Tableau 15	Fréquentation d'un groupe d'institutions muséales ayant bénéficié de l'APSEP , selon le type de régions administratives, Québec, 2006 et 2011 45



LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Le nombre de projets terminés selon la catégorie de clients-partenaires et l'exercice financier.....	28
Graphique 2	Les montants annoncés pour les projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires et l'exercice financier	28
Graphique 3	Le nombre de projets terminés selon le statut d'institutions muséales et l'exercice financier.....	29
Graphique 4	Les montants accordés pour les projets terminés selon le statut d'institutions muséales et l'exercice financier.....	29
Graphique 5	Le nombre de projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires et le statut des institutions muséales	30
Graphique 6	Les montants annoncés pour les projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires et le statut d'institutions muséales	30
Graphique 7	Le nombre de projets terminés selon le type de régions administratives et l'exercice financier.....	31
Graphique 8	Les montants annoncés pour les projets terminés selon le type de régions administratives des clients-partenaires et l'exercice financier	31
Graphique 9	Le nombre de projets terminés selon le champ d'intervention et l'exercice financier	32
Graphique 10	Les montants annoncés pour les projets terminés selon le champ d'intervention et l'exercice financier.....	32
Graphique 11	Les partenaires financiers des projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires	37
Graphique 12	Les partenaires collaborateurs des projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires	37
Graphique 13	Les partenaires financiers des projets terminés selon le statut d'institutions muséales ...	38
Graphique 14	Les partenaires collaborateurs des projets terminés selon le statut d'institutions muséales	38
Graphique 15	Les partenaires financiers des projets terminés selon le type de régions administratives	39
Graphique 16	Les partenaires collaborateurs des projets terminés selon le type de régions administratives	39
Graphique 17	Les fournisseurs de biens et services des projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires	41



Graphique 18	Les fournisseurs de biens et services des projets terminés selon le statut d'institutions muséales	41
Graphique 19	Les fournisseurs de biens et services des projets terminés selon le type de régions administratives des clients-partenaires	42
Graphique 20	L'utilité de l'APSEP selon les clients-partenaires.....	52
Graphique 21	La satisfaction des clients-partenaires sur l'accompagnement du MCC	52
Graphique 22	La priorité de l'APSEP pour le domaine de la muséologie au Québec selon les clients-partenaires.....	57
Graphique 23	La durée en semaine des projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires.....	64
Graphique 24	Le personnel «équivalent à temps complet » (ETC) affecté aux projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires.....	65
Graphique 25	Les heures de bénévolat consacrées aux projets réalisés selon la catégorie des clients-partenaires	66
Graphique 26	La durée en semaine des projets terminés selon le statut des institutions muséales.....	67
Graphique 27	Les équivalents à temps complet affectés aux projets réalisés selon le statut des institutions muséales	68
Graphique 28	Les heures de bénévolat consacrées aux projets réalisés selon le statut des institutions muséales	68
Graphique 29	La durée en semaine des projets terminés selon le type de régions administratives des clients-partenaires.....	69
Graphique 30	Les équivalents à temps complet affectés aux projets réalisés selon le type de régions administratives des clients-partenaires	70
Graphique 31	Les heures de bénévolat consacrées aux projets réalisés selon le type de régions administratives des clients-partenaires	70



LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

APSEP	Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes
CP	Client-partenaire
DGPSE	Direction générale de la planification et des sociétés d'État
DPM	Direction du patrimoine et de la muséologie
DR	Direction régionale
ETC	Équivalent à temps complet
FPCQ	Fonds du patrimoine culturel québécois
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
OCCQ	Observatoire de la culture et des communications du Québec
PAFIM	Programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales reconnues et soutenues
PAIP	Programme Aide aux initiatives de partenariat
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SMQ	Société des musées québécois
SSIM	Service de soutien aux institutions muséales



LISTE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

LISTE DES TYPES DE RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Les régions centrales :	03 Capitale-Nationale, 06 Montréal
Les régions périphériques :	12 Chaudière-Appalaches, 13 Laval, 14 Lanaudière, 15 Laurentides, 16 Montérégie
Les régions intermédiaires :	04 Mauricie, 05 Estrie, 07 Outaouais, 17 Centre-du-Québec
Les régions éloignées :	01 Bas-Saint-Laurent, 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean, 08 Abitibi-Témiscamingue, 09 Côte-Nord, 10 Nord-du-Québec, 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine



LES FAITS SAILLANTS

Ce rapport d'évaluation du programme Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes (APSEP), concerne les cinq appels de projets réalisés par le MCC de 2006-2007 à 2011-2012. Ce programme constitue le volet 4 du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ), créé en 2006 par le gouvernement du Québec. Ce volet du FPCQ est traité dans le cadre du programme générique Aide aux projets. L'objectif de ce dernier est de réaliser ou de renouveler, partiellement ou totalement, des expositions permanentes dans le réseau des institutions muséales.

L'état de la situation

Au 30 juin 2012, 139 projets étaient recommandés par les membres du comité national d'analyse des cinq appels de projets pour un montant total de 34 037 637 \$ annoncé à 117 institutions muséales. Les institutions muséales dont les projets ont été acceptés sont des lieux d'interprétation, des musées et des musées régis par une loi. Il s'agit d'institutions muséales reconnues, d'institutions muséales reconnues et soutenues par le programme Aide au fonctionnement (PAFIM) ou des institutions muséales étant financées dans le cadre d'ententes du programme *Aide aux initiatives de partenariat* (PAIP).

Plus de la moitié des projets (51,1 %) étaient réalisés par des lieux d'interprétation et la plus grande part des subventions accordées (15 199 598 \$) a été attribuée aux musées¹ soit 44,7 %. Les deux tiers des projets acceptés (65,5 %) proviennent des institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement par le MCC. Plus du tiers des projets (38,8 %) proviennent des régions centrales (54) et près du tiers (30,2 %) sont issus des régions éloignées (42). Des 139 projets acceptés, 68 se situent dans le champ « histoire, ethnologie et archéologie », soit 48,9 %. Le montant annoncé de 13 332 371 \$ correspond à 39,1 % de l'ensemble des montants annoncés aux projets acceptés.

Pour évaluer les résultats de l'APSEP, nous avons retenu les 75 projets terminés pour lesquels le MCC a annoncé 16 818 577 \$ en crédits réguliers et en service de la dette. Plus de la moitié des 75 projets ont été financés par le service de la dette pour 71 % des montants annoncés par le MCC. La situation financière des 75 projets terminés est saine et enregistre un léger surplus de 0,5% de l'ensemble des revenus. Les principales sources de revenus des 75 projets sont le MCC (55,9 %), les montants d'argent investis par les clients-partenaires (21,3 %) ainsi que les services comptabilisés par les clients-partenaires (9,5 %). Ces trois premières sources de revenus cumulent 86,67 % du financement des projets terminés. Les principaux postes de dépenses sont la sous-traitance (32,3 %), la main-d'œuvre (24,0 %) ainsi que l'achat de matériel (16,2 %). Ces trois premiers postes de dépenses cumulent 72,5 % des coûts totaux des projets terminés.

1 Douze projets des musées régis par une loi ont bénéficié de 4 560 080 \$, soit 8,63 % de l'ensemble des investissements de l'APSEP.



Les questions d'évaluation

Ce rapport d'évaluation répond aux cinq questions suivantes :

1. Quels sont les résultats directs (biens et services produits) des projets réalisés de 2006-2007 à 2010-2011?
2. Quels sont les facteurs de succès et les éléments irritants de la réalisation des projets de 2006-2007 à 2010-2011?
3. Quelle est la satisfaction des clients-partenaires à l'égard de l'*Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes*?
4. Quels sont les principes de développement durable qui doivent être pris en compte pour favoriser la maximisation des effets positifs et l'atténuation des effets négatifs de l'*Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes*?
5. L'*Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes* répond-elle toujours aux besoins prioritaires en muséologie?

Les résultats directs de projets

Au cours de la période étudiée, 68 clients-partenaires ont réalisé 75 projets.

Au total, 2 557 biens et services ont été déclarés. Les biens et services produits pour la restauration d'œuvres d'art comptent pour 65,7 % de l'ensemble des biens et services produits. Tous les projets ont produit une exposition permanente comme il a été énoncé par l'objectif de l'APSEP.

Parmi les 75 projets terminés, 57 d'entre eux ont bénéficié de la présence de 211 partenaires financiers, soit 76,0 % (en moyenne 3,7 partenaires financiers) alors que 25 d'entre eux ont déclaré la présence de 300 partenaires collaborateurs, soit 33,3 % (en moyenne 12 partenaires collaborateurs par projet).

Parmi les 75 projets terminés, 61 ont déclaré la présence de 2 124 fournisseurs de biens et services, soit 81,3 % de l'ensemble des projets terminés (en moyenne 34,8 fournisseurs par projet).

Les effets à court et à long terme

Les trois groupes de discussions soulignent les effets économiques positifs de l'APSEP : nouveaux partenariats financiers, meilleurs liens avec le tourisme culturel, plus d'achat auprès des fournisseurs de biens et services dans la localité et la région.

Selon les clients-partenaires, les trois principaux effets positifs à court terme de l'APSEP sont : l'amélioration de la qualité muséale de l'exposition permanente, la capacité d'offrir un attrait touristique de qualité en matière de tourisme culturel et la relance du positionnement de notre institution muséale dans notre communauté.

La fréquentation des institutions muséales ayant bénéficié de l'APSEP a augmenté de 203 939 entrées, soit une augmentation de 14,3 % de 2006 à 2011. Cette augmentation des entrées ne s'est pas produite chez les institutions muséales des régions périphériques et des régions intermédiaires.



Les principaux facteurs de succès, les éléments irritants et les améliorations souhaitées

Les deux principaux facteurs de succès sont l'existence même de l'APSEP (sa récurrence, ses dépenses admissibles et ses sommes d'argent disponibles et allouées) ainsi que l'accompagnement et le suivi accordés par le personnel professionnel du MCC auprès des clients-partenaires.

Les trois principaux éléments irritants sont le délai des annonces des subventions de l'APSEP, les exigences de la reddition de comptes ainsi que les projets « copier-coller » de certaines firmes en muséologie.

Les trois principaux éléments à maintenir sont l'aide financière et la flexibilité de l'APSEP, la formule du comité national d'analyse pour la sélection des projets ainsi que le suivi et l'accompagnement accordés par le personnel professionnel du MCC auprès des clients-partenaires.

Les trois principales améliorations à apporter sont l'ouverture de l'APSEP à de nouvelles activités (expositions itinérantes et temporaires) et clients-partenaires (centres d'exposition), la création d'une formation par le SSIM sur la manière de travailler avec une firme à l'intention du personnel professionnel du MCC et des institutions muséales ainsi que la diffusion des retombées de l'APSEP par le MCC, auprès de la population afin de l'inciter à visiter les expositions permanentes renouvelées.

La satisfaction des clients-partenaires

C'est dans une proportion de 88,9 % que les clients-partenaires estiment que l'APSEP est très utile et dans une proportion de 71,1 % qu'ils soulignent leur très grande satisfaction à l'égard du suivi et de l'accompagnement du personnel du MCC, lors de la réalisation de leur projet de renouvellement de leur exposition permanente.

Les principes de développement durable pris en compte

Les principes de développement durable qui devraient être pris en compte prioritairement pour maximiser les effets positifs de l'APSEP sont :

- la protection du patrimoine culturel (11);
- l'accès au savoir (6);
- la participation et l'engagement (5);
- l'efficacité économique (4).

Les principes de développement durable qui devraient être pris en compte prioritairement pour atténuer les effets négatifs de l'APSEP sont plus nombreux puisqu'ils n'ont pas fait l'objet d'un consensus :

- la production et consommation responsables (14);
- l'équité et solidarité sociales (2);
- le partenariat et coopération intergouvernementale (8);
- la prévention (9);
- la protection de l'environnement (3).



L'APSEP un besoin prioritaire de la muséologie québécoise?

L'APSEP représente toujours un besoin prioritaire pour la majorité des personnes consultées. Près de la moitié des clients-partenaires mentionnent qu'ils désirent renouveler totalement ou en partie leur exposition permanente d'ici 2017.

Des ajouts aux expositions renouvelées en utilisant les technologies de l'information, l'instauration d'un programme de mentorat pour les jeunes muséologues et la promotion des résultats de l'APSEP auprès de la population et des partenaires financiers sont les principales améliorations proposées à l'APSEP.

Dans les trois groupes de discussion et dans le sondage, des personnes estiment que l'APSEP n'est plus prioritaire en 2013. Elles demandent plutôt une augmentation de l'aide financière au fonctionnement pour payer le personnel régulier et spécialisé et pour défrayer les coûts engendrés par l'éducation et la promotion des activités muséales. Elles estiment également qu'il faut soutenir la réflexion sur les axes de collectionnement des institutions muséales.



INTRODUCTION

L'évaluation de programme est une démarche rigoureuse de collecte et d'analyse d'informations qui vise à porter un jugement sur un programme, une politique, un processus ou un projet pour aider à la prise de décision. Elle permet d'apprécier à la fois la pertinence du programme, l'efficacité avec laquelle ses objectifs sont poursuivis, l'efficience des moyens mis en place ou sa rentabilité, ainsi que son impact².

La démarche évaluative du Volet 4 du Fonds du patrimoine culturel québécois – *Aide aux projets pour le soutien aux expositions permanentes* est liée à la première orientation : *Les citoyens d'abord*, de la Politique muséale « Vivre autrement...la ligne du temps », adoptée en 2000. Le plan d'action mis en œuvre par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) d'alors prévoyait :

- Accroître l'accessibilité des collections;
- Soutenir le renouvellement des expositions;
- Favoriser le déploiement des programmes éducatifs;
- Promouvoir l'élaboration d'activités culturelles.

Après quelques années de vie, la mise à jour de l'exposition permanente s'avère bénéfique. Pierre angulaire de la programmation, occupant une superficie importante, l'exposition permanente est associée à de multiples activités éducatrices et culturelles, et son renouvellement, tout en exploitant de nouveaux secteurs de collections, permet de restimuler l'intérêt du public local. Les clientèles touristiques y trouvent également leur intérêt en y découvrant une facette identitaire du lieu qu'elles visitent ou encore en s'imprégnant de la mission spécifique de l'institution qui les accueille.

Selon les dernières données recueillies, le renouvellement des expositions permanentes est souhaitable, car dans 51 % des musées et dans 61 % des lieux d'interprétation, celles-ci sont devenues périmées tant dans le contenu que le traitement après avoir dépassé la durée prévue d'existence de cinq ans³ ».

Les conseillères en muséologie de la Direction du patrimoine et de la muséologie, mesdames Hélène Michaud et Lydia Bhérer-Vidal proposent une définition de l'exposition permanente. « L'exposition permanente est une exposition de référence du musée, en lien avec sa mission ou sa raison d'être, s'articulant autour de la thématique centrale que le musée cherche à explorer et prévue pour durer, en moyenne, de 7 à 10 ans⁴ ».

2 **SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR**, *L'évaluation de programmes*, Québec, 2002, p. 6.

3 **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**, *Politique muséale, Vivre autrement...la ligne du temps*, Québec, 2000, p. 25.

4 **BHÉRER-VIDAL Lydia et Hélène MICHAUD**, *Soutien aux expositions permanentes, Fonds du patrimoine culturel québécois (volet IV)*, présentation Power Point, Direction du patrimoine et de la muséologie, Québec, avril 2012, non paginée.



1. LE MANDAT D'ÉVALUATION

La stratégie d'évaluation de l'*Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes* sert à définir quelle approche sera privilégiée lors de l'évaluation. Il peut s'agir d'une évaluation de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'implantation ou d'impact. Dans ce cas-ci, il s'agit d'une évaluation de pertinence⁵ parce que la durée de vie du Volet 4 arrive à échéance en 2013 et d'une évaluation de l'efficacité⁶ parce qu'il importe de mesurer l'atteinte des objectifs visés. La stratégie d'évaluation s'inscrit dans le processus de la gestion axée sur les résultats. Ce dernier est prôné par la Loi sur l'administration publique adoptée en 2000.

La stratégie d'évaluation comprend les étapes suivantes :

- L'énoncé des objectifs de l'évaluation;
- Le libellé des questions auxquelles l'évaluation devra répondre de manière crédible;
- La description de la méthodologie qui sera utilisée;
- L'inventaire des ressources qui seront nécessaires à la réalisation de l'évaluation (humaines, financières, temporelles) ainsi que la définition de leur rôle respectif;
- La détermination des coûts de l'évaluation et des personnes intéressées par les résultats.

1.1 Les objectifs de l'évaluation

Les trois objectifs de l'évaluation sont :

1. Rendre compte publiquement des résultats directs (biens et services produits) à la suite des engagements annoncés par le MCC de 2006-2007 à 2010-2011 : cinq appels de projets;
2. Documenter les facteurs de succès et les éléments irritants de la mise en œuvre de l'*Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes*;
3. Fournir les informations nécessaires à la haute direction du MCC et au SCT concernant les orientations stratégiques appropriées pour le renouvellement ou non de l'*Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes*.

1.2 La méthodologie d'évaluation

La stratégie d'évaluation repose sur la méthodologie suivante :

- Une analyse documentaire de l'ensemble des données de gestion exigées lors des cinq appels de projets de 2006-2007 à 2010-2011;

5 La pertinence est le rapport entre les besoins à combler et la raison d'être d'un programme.

6 L'efficacité est le rapport entre les résultats obtenus et les objectifs, les normes ou les standards à atteindre.



- Un entretien guidé en groupes de discussion pour recueillir des données qualitatives sur les facteurs de succès, les éléments irritants et les besoins à combler (gestionnaires et personnel professionnel du MCC, les musées, les lieux d'interprétation et les quatre musées régis par une loi, les membres des comités d'évaluation des demandes, etc.);
- Un sondage électronique auprès des clients-partenaires ayant bénéficié de l'aide financière pour connaître leur satisfaction à l'égard de l'*Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes* et pour démontrer leur apport au développement durable.

1.3 Les questions d'évaluation

Au regard du contexte, des enjeux et des objectifs de l'évaluation de l'*Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes*, nous proposons les cinq questions d'évaluation suivantes :

1. Quels sont les résultats directs (biens et services produits) des projets réalisés de 2006-2007 à 2010-2011?
2. Quels sont les facteurs de succès et les éléments irritants de la réalisation des projets de 2006-2007 à 2010-2011?
3. Quelle est la satisfaction des clients-partenaires à l'égard de l'*Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes*?
4. Quels sont les principes de développement durable qui doivent être pris en compte pour favoriser la maximisation des effets positifs et l'atténuation des effets négatifs de l'*Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes*?
5. L'*Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes* répond-elle toujours aux besoins prioritaires en muséologie?

1.4 L'étendue et les limites de l'évaluation

Ce rapport d'évaluation de l'*Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes* est réalisé à l'aide des renseignements et des données compris dans les rapports de reddition de comptes des clients-partenaires qui ont bénéficié d'une aide financière pour des projets terminés au 30 juin 2012. Ce rapport n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais bien de traduire la réalité observée à partir des renseignements et des données fournies au MCC par les clients-partenaires. Les données de gestion déclarées par les clients-partenaires ne sont pas toutes uniformes et exhaustives puisque le formulaire de la reddition de comptes a évolué au cours de la période étudiée.

En ce qui concerne le sondage électronique réalisé auprès des 75 clients-partenaires dont les projets étaient terminés au 30 juin 2012, le taux de réponse est de 72 %, soit 54 clients-partenaires. Cependant, notons que les deux musées régis par une loi qui ont été clients-partenaires de l'APSEP, n'ont pas répondu à ce sondage qui a été réalisé du 14 novembre au 7 décembre 2012.



2. L'AIDE AUX PROJETS POUR LE SOUTIEN DES EXPOSITIONS PERMANENTES

Cette section présente un bref historique de l'Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes, APSEP, le modèle logique de ce programme, le portrait global des investissements de 2006-2007 à 2010-2011 ainsi que le portrait détaillé des 75 projets terminés selon la catégorie de clients-partenaires, le statut des institutions muséales, le type de régions administratives et le champ d'intervention en muséologie.

2.1 Un bref historique du programme

En 2006, le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) a été institué en vertu de l'article 22.1 de la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (L.R.Q., c. M-17.1), édicté par l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (2006, c. 30). Les activités du FPCQ ont débuté le 16 août 2006. Le ministère du Revenu verse au Fonds, aux dates et selon les modalités déterminées par le gouvernement, une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., c. I-2) pour un montant totalisant 10 000 000 \$ par année⁷. La durée de vie du FPCQ est établie jusqu'au 31 mars 2020.

Ce Fonds permet au Ministère d'accorder des subventions de contrepartie en faveur des individus, des organismes et des autorités publiques admissibles à ses programmes d'aide, incluant les sociétés d'État relevant de la ministre et le Musée des beaux-arts de Montréal. En juillet 2006, il comporte quatre volets :

Volet 1 :

Conservation et mise en valeur de biens protégés par le gouvernement et/ou par la ministre de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B.4);

Volet 2 :

Conservation et mise en valeur de bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités en vertu de la Loi sur les biens culturels et/ou faisant l'objet de mesures particulières;

Volet 3 :

Conservation et mise en valeur des œuvres d'art créées en vertu des différentes mesures adoptées par le gouvernement du Québec concernant l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

Volet 4 :

Réalisation ou renouvellement, partiel ou complet, des expositions permanentes des institutions muséales.

⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Décret concernant la mise en œuvre du Fonds du patrimoine culturel québécois*, Québec, 8 août 2006, p. 1.



Le volet 4 du FPCQ est traité dans le cadre du programme normé « Aide aux projets - Appel ». De plus, les projets des sociétés d'État relevant de la ministre et du Musée des beaux-arts de Montréal sont admissibles au Fonds et ils sont traités en vertu des programmes normés « Service de la dette pour les sociétés d'État et les organismes nationaux » et « Soutien aux organismes et sociétés d'État ». Les musées régis par une loi ont également bénéficié de crédits réguliers.

En juillet 2012, la norme du FPCQ est encore en vigueur et un cinquième volet y est ajouté en janvier 2012 en faveur des individus, des organismes et des autorités publiques pour la réalisation d'études, d'activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaires et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Dans le site Web du MCC, le Volet 4 du FPCQ est identifié comme « Appel de projets pour le soutien des expositions permanentes » et « Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes⁸ ». Pour cette évaluation, nous retenons le dernier libellé.

L'arrivée du FPCQ a permis d'établir une période définie alors que les institutions muséales n'avaient pu avoir accès à ce type d'aide financière depuis une décennie. Pour le Volet 4 du FPCQ, cinq appels de projets sont instaurés à partir du 4 octobre 2006 jusqu'au 4 février 2011⁹. Au cours de cette période, 139 projets de renouvellement d'expositions permanentes ont été financés par le FPCQ pour 117 musées et lieux d'interprétation soutenus ou non au fonctionnement par le MCC. Les centres d'exposition qui n'ont pas d'exposition permanente ne sont pas admissibles au Volet 4 du FPCQ.

2.2 Le modèle logique du programme (APSEP)

Un modèle logique est un graphique ou un tableau représentant l'enchaînement des résultats ou la façon dont les activités d'une politique, d'un programme ou d'un projet devraient mener aux résultats finals.

Le modèle logique détermine les liens de cause à effet entre les activités d'une politique, d'un programme ou d'un projet et l'atteinte des résultats. Essentiellement, le modèle logique illustre le lien entre les activités ou le travail prévu et les résultats visés. Un modèle logique est utilisé aux fins de planification, de gestion de programme, d'évaluation et de communication¹⁰. Le contenu du modèle logique réfère aux textes disponibles dans le site Web du MCC¹¹. Ils sont conformes à la norme adoptée par le Secrétariat du Conseil du trésor, en juin 2007.

8 **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**, *Programmes et services, Appel de projets pour le soutien des expositions permanentes*, [En ligne] [<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=2293>], 6 juin 2012.

9 Le premier appel de projets a eu lieu du 4 octobre 2006 au 19 février 2007, le deuxième s'est tenu du 12 octobre 2007 au 8 février 2008, le troisième du 14 octobre 2008 au 27 février 2009; le quatrième s'est déroulé du 28 septembre 2009 au 5 février 2010; tandis que le cinquième était du 27 septembre 2010 au 4 février 2011.

10 **GOVERNEMENT DU CANADA**, *Qu'est-ce qu'un modèle logique?*, Secrétariat du Conseil du trésor, [En ligne] [http://www.tbssct.gc.ca/eval/tools_outils/RBM_GAR_cour/Bas/module_02/module_0201], 5 octobre 2009.

11 **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**, *Aide aux initiatives de partenariat*, [En ligne] [http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1367&no_cache=1], 19 janvier 2011.



Tableau 1 *Le modèle logique de l'Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes*

Les éléments du VOLET 4	LA DESCRIPTION DE L'AIDE AUX PROJETS POUR LE SOUTIEN DES EXPOSITIONS PERMANENTES
Les finalités	Le programme Aide aux projets vise à : accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du Ministère en ce qui a trait à la consolidation ou au développement de la culture et des communications; favoriser l'innovation, l'expérimentation et le renouvellement de la création.
L'objectif	Réaliser ou renouveler, partiellement ou totalement, des expositions permanentes dans le réseau des institutions muséales; les projets de renouvellement partiel ou complet d'une exposition permanente soumis doivent concerner une exposition d'au moins cinq ans d'âge.
L'indicateur	Il n'a pas été déterminé en 2005.
Les clientèles	Les personnes morales sans but lucratif (organisme, coopérative opérée à des fins non lucratives ou autorité publique); les musées et les lieux d'interprétation reconnus, soutenus ou non au fonctionnement; les musées et les lieux d'interprétations soutenus par le Ministère dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat »; les quatre musées relevant d'une loi spécifique (Musée d'art contemporain de Montréal, Musée de la civilisation, Musée des beaux-arts de Montréal et Musée national des beaux-arts du Québec).
Les ressources (intrants)	LES RESSOURCES HUMAINES : Un chef de service à temps partiel responsable de la coordination du Volet 4 au Service de l'archéologie et des institutions muséales; deux ressources professionnelles à temps partiel à la coordination et à l'accompagnement des directions régionales et des musées relevant d'une loi, du Volet 4 au Service de l'archéologie et des institutions muséales; treize gestionnaires affectés à temps partiel à la supervision de la gestion du Volet 4 dans les treize directions régionales; treize ressources professionnelles à temps partiel affectées à la gestion du Volet 4 dans les treize directions régionales; un gestionnaire à temps partiel à la gestion administrative du Volet 4 à la Direction des immobilisations et de l'intégration des arts à l'architecture; une ressource professionnelle à temps partiel à la gestion administrative du Volet 4 à la Direction des immobilisations et de l'intégration des arts à l'architecture. Les expertises externes : deux ressources professionnelles du Service de l'archéologie et des institutions muséales et deux ressources professionnelles des directions régionales qui évaluent les demandes d'aide financière. Le personnel de soutien (agentes de secrétariat, agentes de bureau, techniciennes et techniciens, ressources informatiques, etc.). Le nombre réel d'heures de travail en bénévolat des organismes soutenus. LES RESSOURCES FINANCIÈRES : 34 037 637 \$ accordés pour cinq appels de projets pour la réalisation de 139 projets promus par 117 institutions muséales et musées régis par une loi. LES RESSOURCES MATÉRIELLES : Les biens et les services estimés à leur valeur du marché fournis par les organismes soutenus.
Les activités de production et de coordination	PRODUCTION : Expertise professionnelle des directions régionales et de la DPM auprès des institutions muséales et des musées régis par une loi avant la présentation de leur demande. Réception et accusé réception des demandes d'aide financière. Vérification de l'admissibilité des demandes d'aide financière.



Les éléments du VOLET 4	LA DESCRIPTION DE L'AIDE AUX PROJETS POUR LE SOUTIEN DES EXPOSITIONS PERMANENTES
	Évaluation des demandes d'aide financière des institutions muséales par les directions régionales et celles des musées régis par une loi par la DPM. Envoi d'un avis sur les projets déposés par les musées régis par une loi à la DGPSE par la DPM. Attribution de l'aide financière (lettre d'annonce ou de refus, signature de la convention de résultats, etc.). Suivi auprès des institutions muséales et des musées régis par une loi, bénéficiaires d'une aide financière (rencontres, rapports d'étape, etc.). Gestion administrative des crédits alloués en service de la dette par la Direction des immobilisations et de l'intégration des arts à l'architecture. Analyse de la reddition de comptes produite par les institutions muséales et les musées régis par une loi. COORDINATION : Ateliers de formation coordonnés par le SSIM en collaboration avec le Musée de la civilisation. Accompagnement des directions régionales par la DPM avant la présentation des demandes d'aide financière des institutions muséales. Élaboration du calendrier des dates de dépôt des demandes d'aide financière. Production des outils de reddition de comptes. Production des synthèses requises par les autorités. Coordonner le processus de sélection de l'ensemble des projets. Transmettre les dossiers des directions régionales au comité national d'analyse. Évaluation par le comité national d'analyse (expertise interne des directions régionales et de la DPM et expertise externe) des demandes d'aide financière des institutions muséales et des musées régis par une loi. Retourner aux directions régionales les commentaires du comité national d'analyse après leur approbation par les autorités.
Les résultats directs (extrants) (Biens et services produits)	Nombre d'expositions permanentes renouvelées ou réalisées. Nombre d'œuvres ou d'artefacts restaurés en lien avec l'exposition permanente renouvelée. Nombre de nouveaux programmes d'animation en lien avec l'exposition permanente renouvelée. Nombre d'activités éducatives en lien avec l'exposition permanente renouvelée. Nombre de nouvelles activités en lien avec l'exposition permanente renouvelée. Nombre d'événements culturels en lien avec l'exposition permanente renouvelée. Nombre de campagnes de promotion sur la nouvelle exposition permanente (dépliants promotionnels, photographies, brochures et/ou catalogues de l'exposition permanente renouvelée, etc.). Nombre de nouvelles technologies utilisées en lien avec l'exposition permanente renouvelée. Nombre d'heures de bénévolat consacré par les institutions muséales.
Les effets à court terme prévus	Augmentation de la qualité muséale des expositions permanentes. Augmentation de la fréquentation des institutions muséales. Accroissement de l'accès aux collections. Avancement de la recherche dans différentes disciplines (histoire, art, technologie, archéologie, science, etc.). Mise à niveau technologique des expositions permanentes. Développement de collaborations et de partenariats financiers. Renouvellement de l'offre muséale dans toutes les régions du Québec. Relance du positionnement des institutions muséales dans leur communauté et dans le réseau. Offre d'attraits de qualité en matière de tourisme culturel. Augmentation des revenus autonomes des institutions muséales. Participation au développement économique dont notamment les firmes en muséologie, les travailleuses et travailleurs autonomes ainsi que les fournisseurs de biens et services.



2.3 Le portrait global des investissements de l'APSEP de 2006-2007 à 2010-2011

Cette section aborde le portrait global des investissements de l'APSEP pour les cinq appels de projets réalisés de 2006-2007 à 2010-2011. Au 30 juin 2012, 139 projets étaient recommandés par les membres du comité national d'analyse des cinq appels de projets pour un montant total de 34 037 637 \$ qui a été annoncé à 117 institutions muséales.

Le système de données de gestion Di@pason précise que 75 projets étaient terminés, 48 autres étaient en processus de paiement, 10 avaient été annoncés et 6 autres étaient à la vérification interne du MCC. Ainsi, plus de la moitié des projets (54,0 %) sont terminés et près de la moitié des subventions accordées (49,4 %) ont été confirmées aux institutions muséales dont les projets ont été retenus (Tableau 2).

Tableau 2 *Le statut de la demande des 139 projets acceptés selon l'exercice financier*

	Exercice financier													
	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		Total		%	
Statut de la demande	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$
Annoncée	3	926 900			7	2 774 642					10	3 701 542	7,2%	10,9%
En paiement	3	980 500	2	550 000	2	210 225	15	4 886 153	26	4 802 390	48	11 429 268	34,5%	33,6%
En vérification interne	1	350 100	1	500 000	3	1 055 000	1	183 150			6	2 088 250	4,3%	6,1%
Terminée	27	5 105 971	29	7 065 750	12	2 889 505	7	1 757 351			75	16 818 577	54,0%	49,4%
Total	34	7 363 471	32	8 115 750	24	6 929 372	23	6 826 654	26	4 802 390	139	34 037 637	100,0%	100,0%

2.3.1 Selon la catégorie de clients-partenaires

Des 139 projets acceptés, 73 étaient réalisés par des lieux d'interprétation, 54 par des musées et 12 par des musées régis par une loi. Ainsi, plus de la moitié des projets (52,5 %) étaient réalisés par des lieux d'interprétation. La plus grande part des subventions accordées (15 199 598 \$) a été attribuée aux musées, soit 44,7 % (Tableau 3).

Tableau 3 *Les clients-partenaires dont les projets ont été acceptés selon l'exercice financier et la catégorie*

	Exercice financier													
	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		Total		%	
Catégories des C-P	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$
Lieu d'interprétation	20	3 548 800	14	2 786 730	11	2 658 196	12	2 915 503	16	2 368 730	73	14 277 959	52,5%	41,9%
Musée	12	3 427 381	14	4 101 970	10	2 771 176	9	2 911 151	9	1 987 920	54	15 199 598	38,8%	44,7%
Musée régi par une loi	2	387 290	4	1 227 050	3	1 500 000	2	1 000 000	1	445 740	12	4 560 080	8,6%	13,4%
Total	34	7 363 471	32	8 115 750	24	6 929 372	23	6 826 654	26	4 802 390	139	34 037 637	100,0%	100,0%



2.3.2 Selon le statut d'institutions muséales

Les deux tiers des projets acceptés (65,5 %) proviennent des institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement par le MCC; viennent ensuite les projets des institutions muséales reconnues (23,7 %) et des musées régis par une loi (7,2 %). L'ordre de la répartition des montants accordés est similaire, soit 55,2 % pour les projets des institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement, 26,4 % pour les projets des institutions muséales reconnues et finalement 13,9 % pour les musées régis par une loi (Tableau 4).

Tableau 4 Les clients-partenaires dont les projets ont été acceptés selon l'exercice financier et le statut d'institutions muséales

	Exercice financier													
	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		Total		%	
Statuts	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$
Autre *							1	500 000			1	500 000	0,7%	1,5%
Musée régi par une loi	1	300 000	2	1 000 000	3	1 500 000	3	1 500 000	1	445 740	10	4 745 740	7,2%	13,9%
PAIP **			1	152 800	3	869 243					4	1 022 043	2,9%	3,0%
Reconnue	14	4 120 244	6	1 499 350	5	1 409 400	3	986 900	5	970 970	33	8 986 864	23,7%	26,4%
Reconnue soutenue	19	2 943 227	23	5 463 600	13	3 150 729	16	3 839 754	20	3 385 680	91	18 782 990	65,5%	55,2%
Total	34	7 363 471	32	8 115 750	24	6 929 372	23	6 826 654	26	4 802 390	139	34 037 637	100,0%	100,0%

* Cinémathèque québécoise

** Programme Aide aux initiatives de partenariat

2.3.3 Selon le type de régions administratives

Plus du tiers des projets (38,8 %) proviennent des régions centrales (54) et près du tiers (30,2 %) sont issus des régions éloignées (42). Dans les régions centrales, un montant de 15 480 677 \$ a été annoncé, soit 45,5 % de l'ensemble des sommes, alors que dans les régions éloignées, un montant de 8 742 515 \$ était annoncé, soit 25,7 % de l'ensemble des sommes annoncées pour les projets dans les quatre types de régions administratives du Québec (Tableau 5).

Au cours de la période étudiée, le nombre de projets acceptés a diminué dans les régions centrales et intermédiaires, alors qu'il a augmenté dans les régions éloignées. Le nombre de projets accepté dans les régions périphériques est demeuré relativement stable, soit 4 projets environ. Par ailleurs, les régions de Laval (13) et du Nord-du-Québec (10) n'ont pas eu de projets acceptés au cours de la période étudiée.

Des 117 institutions muséales qui ont vu leurs projets acceptés, 17 d'entre elles ont réalisé plus d'un projet, soit 36 projets, dont 16 dans les régions centrales. Dans la région de la Capitale-Nationale, le Musée de la civilisation a obtenu de l'aide financière pour la réalisation de 2 projets, alors que dans la région de Montréal, le Musée des beaux-arts de Montréal a vu 6 de ses projets acceptés et le Biodôme de Montréal en comptait 3. Au cours de la période étudiée, dans les autres types de régions administratives, les institutions muséales réalisaient respectivement 2 projets.

**Tableau 5 Les clients-partenaires dont les projets ont été acceptés selon l'exercice financier et le type de régions administratives**

	Exercice financier													
	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		Total		%	
Types de régions	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$
Centrales	16	3 509 244	7	2 533 380	13	4 282 262	7	2 919 801	11	2 235 990	54	15 480 677	38,8%	45,5%
Périphériques	4	1 273 437	6	1 559 110	4	1 172 755	3	654 050	4	407 300	21	5 066 652	15,1%	14,9%
Intermédiaires	7	1 375 500	7	1 586 690	2	600 000	4	720 603	2	465 000	22	4 747 793	15,8%	13,9%
Éloignées	7	1 205 290	12	2 436 570	5	874 355	9	2 532 200	9	1 694 100	42	8 742 515	30,2%	25,7%
Total	34	7 363 471	32	8 115 750	24	6 929 372	23	6 826 654	26	4 802 390	139	34 037 637	100,0%	100,0%

2.3.4 Selon le champ d'intervention

Des 139 projets acceptés, 68 se situent dans le champ « histoire, ethnologie et archéologie », soit 48,9 %. Le montant de 13 322 371 \$ correspond à 39,1 % de l'ensemble des montants annoncés pour les projets acceptés. Le champ de la « muséologie multiple¹² » occupe le deuxième rang avec 42 projets acceptés (30,2 %) et 11 527 326 \$, soit 33,9 % de l'ensemble des 139 projets acceptés (Tableau 6).

Tableau 6 Le nombre de projets et les montants annoncés par le MCC dans les projets acceptés selon la catégorie de clients-partenaires et le champ d'intervention

	Champs d'intervention											
	Arts		Histoire Ethnologie Archéologie		Muséologie multiple		Sciences technologie		Sciences naturelles et environnementales		Total	
Catégories des C-P	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$	N	\$
Lieu d'interprétation			47	8 282 372	15	3 254 997	3	803 100	8	1 937 490	73	14 277 959
Musée	5	1 456 110	20	4 952 709	19	5 245 279	2	1 000 000	8	2 545 500	54	15 199 598
Musée régi par une loi	3	1 445 740	1	87 290	8	3 027 050					12	4 560 080
Total	8	2 901 850	68	13 322 371	42	11 527 326	5	1 803 100	16	4 482 990	139	34 037 637
<i>Pourcentage</i>	5,8 %	8,5 %	48,9 %	39,1 %	30,2 %	33,9 %	3,6 %	5,3 %	11,5 %	13,2 %	100,0 %	100,0 %

12 Le champ « muséologie multiple » réfère aux expositions permanentes qui comprennent plus d'un champ de la muséologie : arts, sciences et technologie, histoire, ethnologie et archéologie, et sciences naturelles et environnementales.



Faits saillants sur le portrait global des investissements

Pour les cinq appels de projets réalisés de 2006-2007 à 2010-2011, 139 projets étaient recommandés par les membres du comité national d'analyse pour un montant total de 34 037 637 \$ annoncé à 117 institutions muséales.

Plus de la moitié des projets (51,1 %) étaient réalisés par des lieux d'interprétation et la plus grande part des subventions accordées (15 199 598 \$) a été attribuée aux musées, soit 44,7 %.

Les deux tiers des projets acceptés (65,5 %) proviennent des institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement par le MCC.

Plus du tiers des projets (38,8 %) proviennent des régions centrales (54) et près du tiers (30,2 %) est issu des régions éloignées (42).

Des 139 projets acceptés, 68 se situent dans le champ « histoire, ethnologie et archéologie », soit 48,9 %. Le montant de 13 332 371 \$ correspond à 39,1 % de l'ensemble des montants annoncés pour les projets acceptés.



2.4 Le portrait des 75 projets terminés

Cette section aborde les 75 projets terminés au 30 juin 2012, dont la reddition de comptes est complète. La description des projets terminés est réalisée principalement à l'aide des variables de la catégorie des clients-partenaires, du statut des institutions muséales, du type de régions administratives et du champ d'intervention en muséologie.

Le nombre et les montants annoncés pour les projets terminés selon le compte budgétaire du MCC

Des 75 projets terminés, 39 étaient financés par le service de la dette, alors que les 36 autres l'étaient par des crédits réguliers, soit respectivement 52,0 % et 48,0 % de l'ensemble des projets terminés.

Les 16,8 M\$ annoncés ont été répartis selon le compte budgétaire du service de la dette (11,9 M\$) et celui des crédits réguliers (4,9 M\$), soit respectivement 71,0 % et 29,0 % de l'ensemble des montants annoncés pour les projets terminés (Tableau 7).

Tableau 7 Les investissements du MCC pour les projets terminés selon le compte budgétaire

Crédits réguliers		Service de la dette		Total	
N	\$	N	\$	N	\$
36	4 884 746	39	11 933 831	75	16 818 577
48,0%	29,0%	52,0%	71,0%		

La situation financière des projets terminés

La réalisation des 75 projets terminés a été rendue possible grâce à des revenus de 30 015 560 \$. Des dépenses de 29 861 772 \$ ont été effectuées entraînant un léger surplus de 153 788 \$, soit 0,5 % de l'ensemble des revenus totaux. De manière générale, il s'agit d'une situation financière saine (Tableau 8).

Tableau 8 Les totaux des revenus et dépenses des 75 projets terminés

	GT revenus	GT dépenses	Différence
N	\$	\$	\$
75	30 015 560	29 861 772	153 788



La répartition des revenus totaux des projets terminés

Pour la réalisation des 75 projets terminés, les principales sources de revenus par ordre décroissant sont le MCC (55,9 %), les montants investis par les clients-partenaires (21,3 %) ainsi que les services comptabilisés par les clients-partenaires (9,5 %). Les autres partenaires financiers (5,3 %), les instances municipales (2,5 %), les autres ministères du gouvernement du Québec (2,3 %), les instances régionales (2,2 %) et le gouvernement du Canada (1,8 %). Les trois premières sources de revenus cumulent 86,67 % du financement des projets terminés (Tableau 9).

Tableau 9 La répartition des revenus totaux des 75 projets terminés

Revenus totaux		C-P services	C-P argent	Instances municipales	Instances régionales	MCC APSEP	Autres m/o Qc	Gouv. Canada	Autres partenaires
N	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
75	30 015 560	2 865 890	6 396 078	739 373	655 198	16 780 084	700 488	538 338	1 577 516
		9,5%	21,3%	2,5%	2,2%	55,9%	2,3%	1,8%	5,3%

La répartition des dépenses totales des projets terminés

Pour la réalisation des 75 projets terminés, les principaux postes de dépenses par ordre décroissant sont la sous-traitance (32,3 %), la main-d'œuvre (24,0 %), l'achat de matériel (16,2 %), les autres dépenses admissibles (7,7 %), la promotion (5,6 %), les études et l'expertise (5,5 %), l'administration (3,6 %), les coûts de production (3,0 %), les coûts de développement technologique (1,8 %), les dépenses non admissibles (0,6 %), les frais de déplacement (0,4 %) et les frais de location d'équipement (0,1 %). Les trois premiers postes de dépenses cumulent 72,5 % des coûts totaux des projets terminés (Tableau 10).

Tableau 10 La répartition des dépenses totales des 75 projets terminés

Dépenses totales		Main-d'œuvre	Location équipement	Achat de matériel	Études et expertises	Sous-traitance	Promotion	Déplace.	Coûts dév techno	Coûts de production	Adminis.	Autres dép admissibles	Total des dép. admises	Dépenses non admissibles
N	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
75	29 861 772	7 176 794	31 036	4 843 077	1 657 180	9 658 858	1 670 096	115 502	543 695	909 727	1 088 014	2 303 294	29 830 196	175 890
		24,0%	0,1%	16,2%	5,5%	32,3%	5,6%	0,4%	1,8%	3,0%	3,6%	7,7%	99,9%	0,6%

2.4.1 Selon la catégorie des clients-partenaires

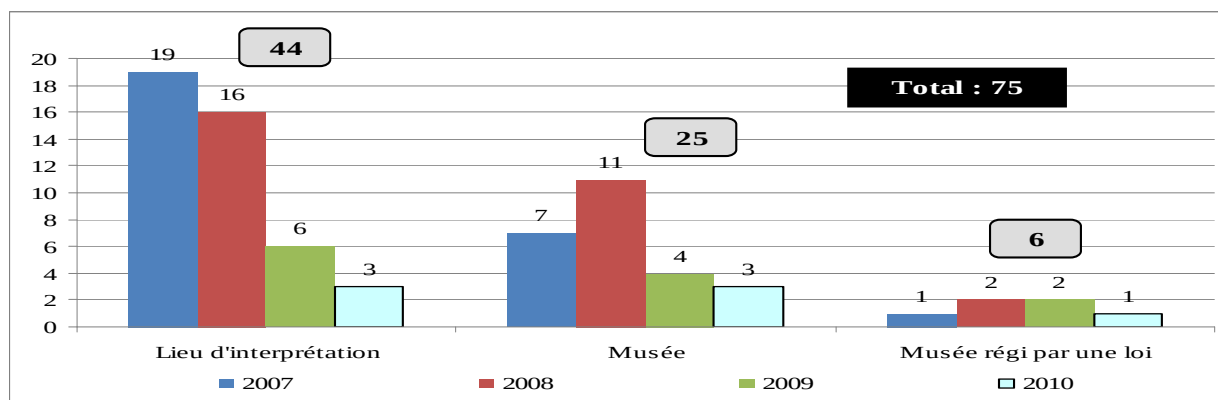
Les clients-partenaires sont répartis en trois catégories : les musées, les lieux d'interprétation et les musées régis par une loi. Les centres d'exposition ne sont pas admissibles à l'APSEP.



Le nombre et les montants annoncés pour les projets terminés selon la catégorie de clients-partenaires

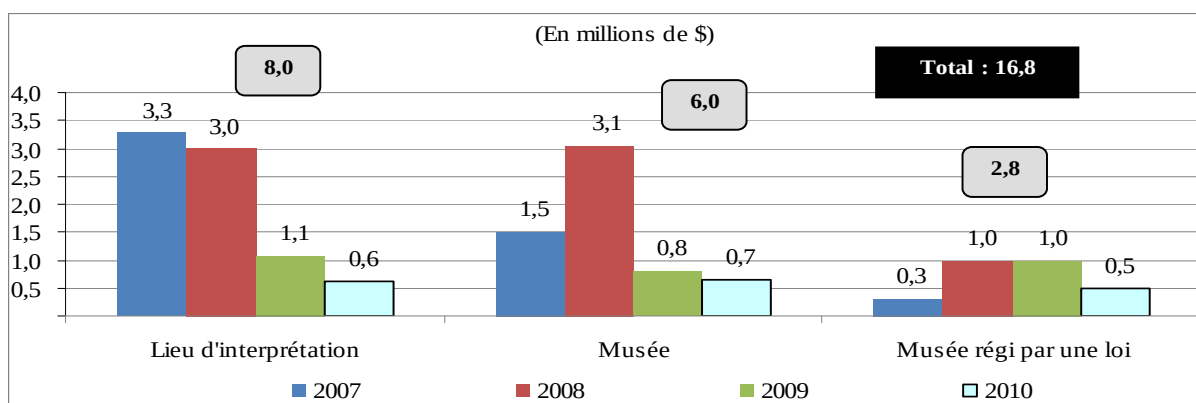
Des 75 projets terminés, 44 projets ont été réalisés par des lieux d'interprétation, 25 par des musées et 6 par des musées régis par une loi, soit respectivement 58,7 %, 33,3 % et 8,0 % de l'ensemble des projets terminés. Les projets terminés les plus nombreux sont ceux de l'exercice financier 2007-2008 (Graphique 1).

Graphique 1 *Le nombre de projets terminés selon la catégorie de clients-partenaires et l'exercice financier*



Les 16,8 M\$ annoncés¹³ ont été répartis entre des lieux d'interprétation (8,0 M\$), des musées (6,0 M\$) et des musées régis par une loi (2,8 M\$), soit respectivement 47,6 %, 35,7 % et 16,6 % de l'ensemble des montants annoncés pour les projets terminés. Le plus grand montant annoncé de 7,1 M\$ des projets terminés est celui de l'exercice financier 2007-2008 (Graphique 2).

Graphique 2 *Les montants annoncés pour les projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires et l'exercice financier*



13 Les montants annoncés respectent le budget alloué à l'APSEP par le MCC pour chaque exercice financier.



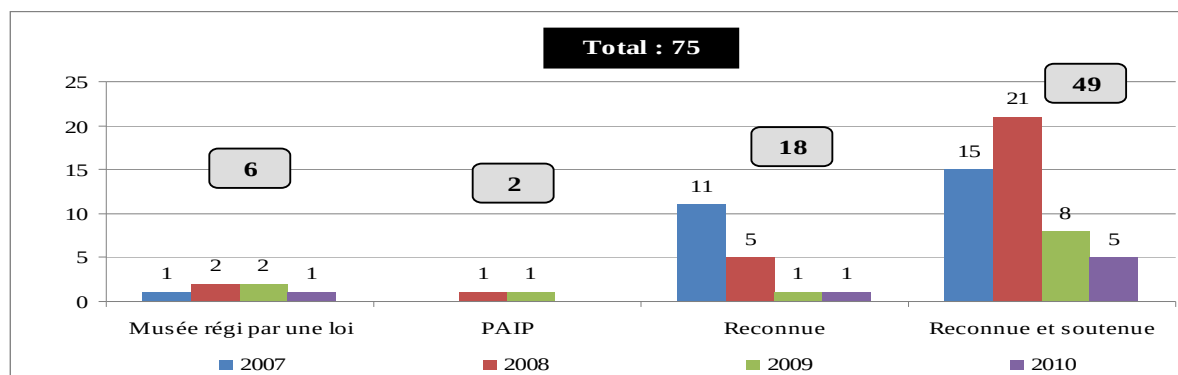
2.4.2 Selon le statut des institutions muséales

Le statut des institutions muséales est composé de quatre variables : les musées régis par une loi, les institutions muséales reconnues, les institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement par le MCC et les institutions muséales non reconnues et non soutenues au fonctionnement qui reçoivent de l'aide financière d'une entente conclue dans le programme *Aide aux initiatives de partenariat* (PAIP).

Le nombre et les montants annoncés pour les projets terminés selon le statut d'institutions muséales

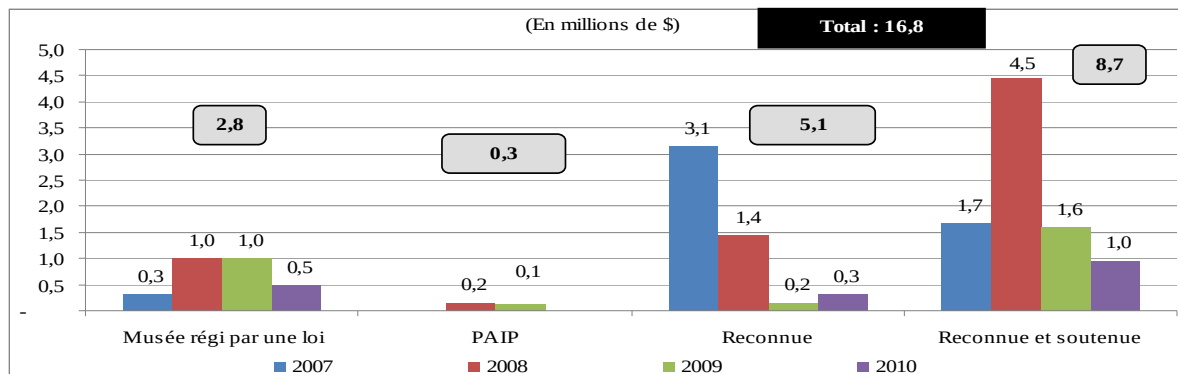
Des 75 projets terminés, 49 ont été réalisés par des institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement, 18 par des institutions muséales reconnues, 6 par des musées régis par une loi et 2 par des institutions muséales ayant bénéficié du (PAIP), soit respectivement 65,3 %, 24,0 %, 8,0 % et 2,7 % de l'ensemble des projets terminés (Graphique 3).

Graphique 3 Le nombre de projets terminés selon le statut d'institutions muséales et l'exercice financier



Les 16,8 M\$ annoncés ont été répartis entre des institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement (8,7 M\$), des institutions muséales reconnues (5,1 M\$), des musées régis par une loi (2,8 M\$) et des institutions muséales ayant bénéficié du programme Aide aux initiatives de partenariat (0,3 M\$), soit respectivement 51,6 %, 30,0 %, 16,6 % et 1,7 % de l'ensemble des montants annoncés pour les projets terminés (Graphique 4).

Graphique 4 Les montants accordés pour les projets terminés selon le statut d'institutions muséales et l'exercice financier





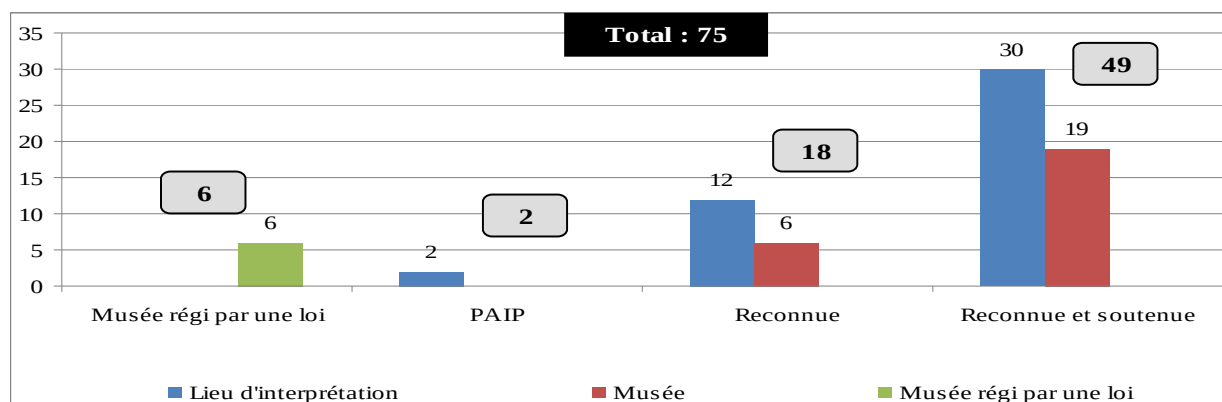
2.4.3 Selon la catégorie de clients-partenaires et le statut des institutions muséales

Cette section aborde le croisement des variables de la catégorie et des clients-partenaires ainsi que le statut des institutions muséales.

Le nombre et les montants annoncés pour les projets terminés selon la catégorie de clients-partenaires et le statut des institutions muséales

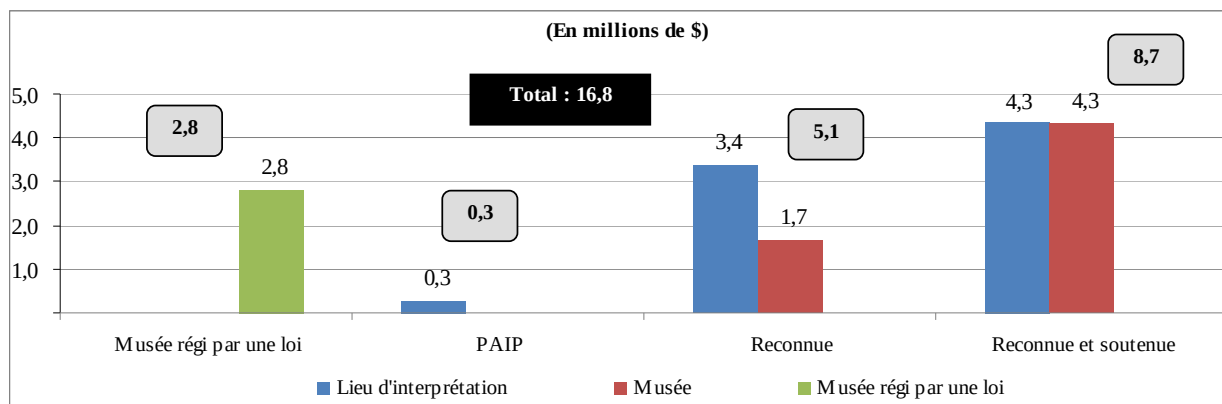
Des 49 projets réalisés par des institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement, 30 d'entre eux étaient menés par des lieux d'interprétation et 19 étaient produits par des musées. Des 18 projets terminés des institutions muséales reconnues, 12 d'entre eux étaient réalisés par des lieux d'interprétation et 6 par des musées. Les musées régis par une loi réalisaient six projets (Graphique 5).

Graphique 5 *Le nombre de projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires et le statut des institutions muséales*



Des 8,7 M\$ annoncés aux institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement, 4,3 M\$ d'entre eux étaient dédiés à des lieux d'interprétation et 4,3 M\$ étaient annoncés à des musées. Des 5,1 M\$ annoncés à des institutions muséales reconnues, 3,4 M\$ étaient alloués à des lieux d'interprétation et 1,7 M\$ à des musées. Les musées régis par une loi recevaient 2,8 M\$ (Graphique 6).

Graphique 6 *Les montants annoncés pour les projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires et le statut d'institutions muséales*





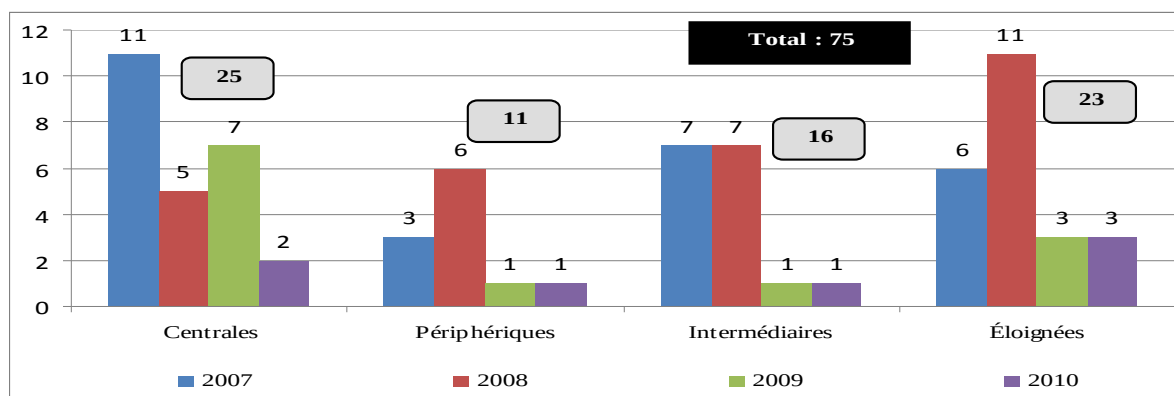
2.4.4 Selon le type de régions administratives

Le type de régions administratives comprend quatre ensembles : les régions centrales, les régions périphériques, les régions intermédiaires et les régions éloignées. Leur définition est présentée à la *Liste des types de régions administratives* au début de ce document.

Le nombre et les montants annoncés pour les projets terminés selon le type de régions administratives

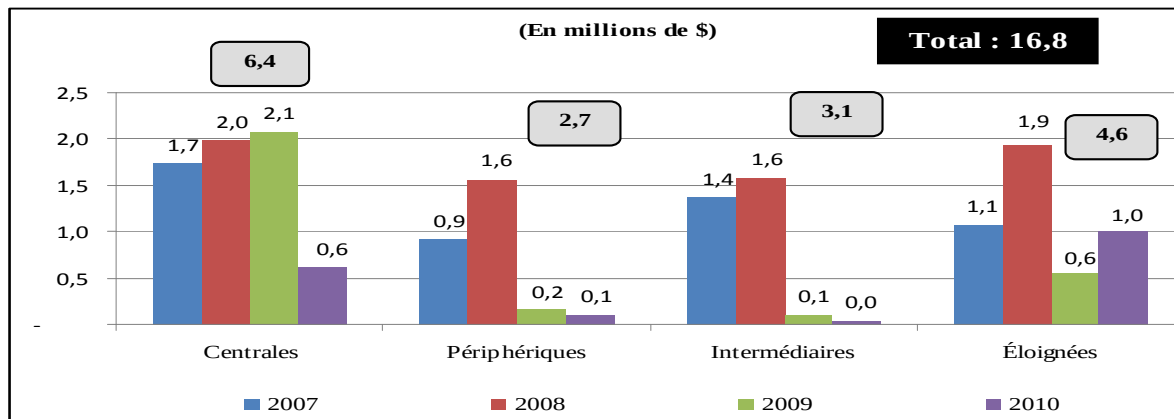
Des 75 projets terminés, 25 ont été réalisés dans les régions centrales, 23 dans des régions éloignées, 16 dans des régions intermédiaires et 11 dans des régions périphériques, soit respectivement 33,3 %, 30,7 %, 21,3 % et 14,7 % de l'ensemble des projets terminés (Graphique 7).

Graphique 7 *Le nombre de projets terminés selon le type de régions administratives et l'exercice financier*



Les 16,8 M\$ annoncés ont été répartis entre les régions centrales (6,4 M\$), les régions éloignées (4,6 M\$), les régions intermédiaires (3,1 M\$) et les régions périphériques (2,7 M\$), soit respectivement 38,1 %, 27,1 %, 18,4 % et 16,3 % de l'ensemble des montants annoncés pour les projets terminés (Graphique 8).

Graphique 8 *Les montants annoncés pour les projets terminés selon le type de régions administratives des clients-partenaires et l'exercice financier*



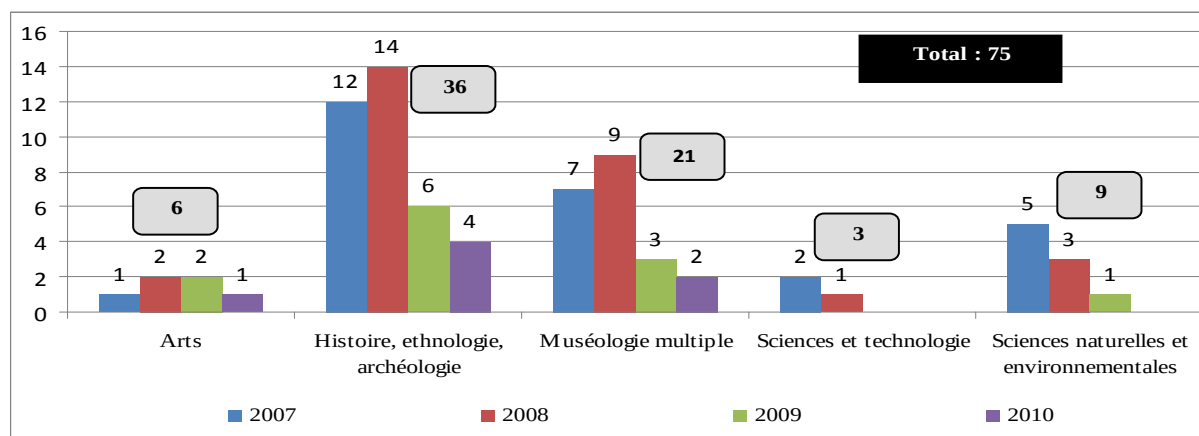


2.4.5 Selon le champ d'intervention

Le domaine de la muséologie est divisé en cinq champs d'intervention : les arts, l'histoire-l'ethnologie-l'archéologie, la muséologie multiple, les sciences naturelles et environnementales et la science et technologie.

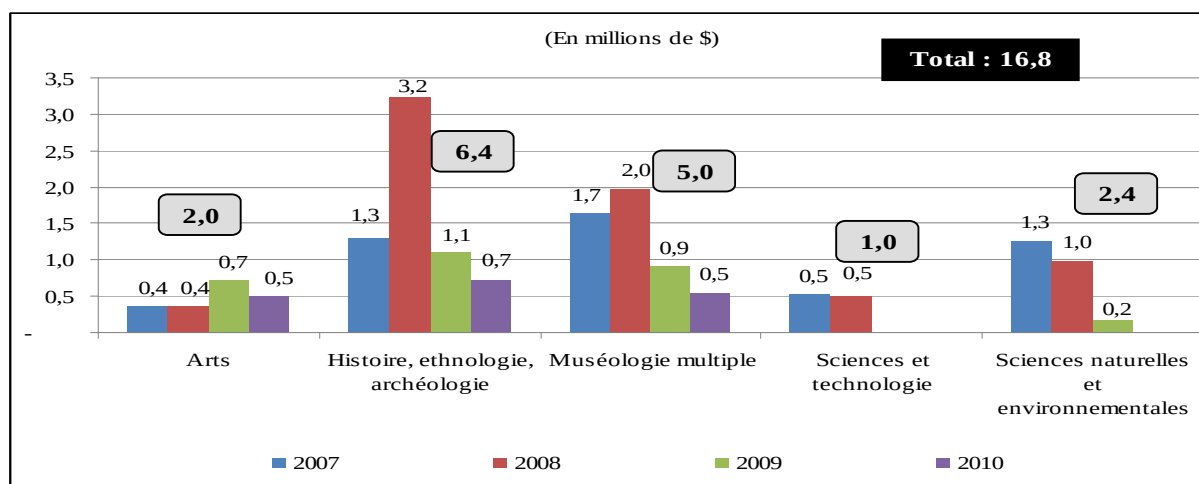
Des 75 projets terminés, 36 ont été réalisés dans le champ d'intervention de l'histoire-l'ethnologie-l'archéologie, 21 en muséologie multiple, 9 en sciences naturelles et environnementales, 6 en arts et 3 en science et technologie, soit respectivement 48,0 %, 28,0 %, 12,0 %, 11,6 % et 4,0 % de l'ensemble des projets terminés (Graphique 9).

Graphique 9 Le nombre de projets terminés selon le champ d'intervention et l'exercice financier



Les 16,8 M\$ annoncés ont été répartis entre les champs d'intervention de l'histoire-l'ethnologie-l'archéologie (6,4 M\$), de la muséologie multiple (5,0 M\$), les sciences naturelles et environnementales (2,4 M\$), les arts (2,0 M\$) et les sciences et la technologie (1,0 M\$), soit respectivement 37,8 %, 30,0 %, 14,4 %, 11,6 % et 6,1 % de l'ensemble des montants annoncés pour les projets terminés (Graphique 10).

Graphique 10 Les montants annoncés pour les projets terminés selon le champ d'intervention et l'exercice financier





Faits saillants sur le portrait des 75 projets terminés

Plus de la moitié des 75 projets ont été financés par le service de la dette pour 71 % des montants annoncés par le MCC.

La situation financière des 75 projets terminés est saine et enregistre un léger surplus de 0,5 % de l'ensemble des revenus.

Les principales sources de revenus des 75 projets sont le MCC (55,9 %), les montants investis par les clients-partenaires (21,3 %) ainsi que les services comptabilisés par les clients-partenaires (9,5 %). Ces trois premières sources de revenus cumulent 86,67 % du financement des projets terminés.

Les principaux postes de dépenses sont la sous-traitance (32,3 %), la main-d'œuvre (24,0 %) ainsi que l'achat de matériel (16,2 %). Ces trois premiers postes de dépenses cumulent 72,5 % des coûts totaux des projets terminés.



3. QUELS SONT LES RÉSULTATS DIRECTS (BIENS ET SERVICES PRODUITS) DES PROJETS RÉALISÉS DE 2006-2007 À 2009-2010?

Cette section aborde les résultats directs de l'Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes. Un résultat est une réalisation constatée à la fin d'une période précise et comparée à un objectif énoncé au début de cette période. Il existe plusieurs types de résultats (directs, indirects, intermédiaires ou ultimes, visés et non prévus, etc.). Compte tenu des données de gestion disponibles, nous avons choisi de présenter les résultats directs, soit les biens et services produits par les 75 projets terminés au 30 juin 2012. Ces projets se sont déroulés au cours des exercices financiers de 2006-2007 à 2009-2010 inclusivement.

3.1 Les clients-partenaires

Les clients-partenaires sont les organismes à but non lucratif et les autorités publiques qui ont bénéficié de l'APSEP. Au cours de la période étudiée, 68 clients-partenaires ont réalisé 75 projets (Tableau 11). Ces 75 projets ont eu lieu dans 50 municipalités, dont trois municipalités dévitalisées selon les données du recensement de 2006. Ces 50 municipalités sont présentes dans 38 MRC dont six d'entre elles sont situées dans des régions centrales dévitalisées et deux qui sont sans contrat de diversification avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Tableau 11 Les clients-partenaires selon la catégorie, le statut et le type de régions administratives

Noms des clients-partenaires	Catégorie	Statut	Type de régions*
La Société de développement de la Seigneurie Mauvide-Genest	Lieu d'interprétation	PAIP	1
Corporation du Moulin Légaré inc.	Lieu d'interprétation	PAIP	2
Maison Henry-Stuart	Lieu d'interprétation	R	1
Corporation soreloise du patrimoine régional	Lieu d'interprétation	R	2
Radis Inc.	Lieu d'interprétation	R	2
ASTROLab du Mont-Mégantic	Lieu d'interprétation	R	3
La Cité de l'Énergie inc.	Lieu d'interprétation	R	3
Centre de conservation de la biodiversité boréale inc.	Lieu d'interprétation	R	4
Exploramer	Lieu d'interprétation	R	4
Les Amis des Jardins de Métis inc.	Lieu d'interprétation	R	4
Site historique maritime de la Pointe-au-Père	Lieu d'interprétation	R	4
Site Mary Travers dite : « La Bolduc » inc.	Lieu d'interprétation	R	4
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean inc.	Lieu d'interprétation	R	4
Société d'interprétation du milieu marin de la Haute-Côte-Nord	Lieu d'interprétation	R	4
Centre d'interprétation de la vie urbaine	Lieu d'interprétation	RS	1
Corporation de la Vieille Forge Cauchon	Lieu d'interprétation	RS	1
Corporation des lieux historiques de Pont-Rouge (lieu d'interprétation)	Lieu d'interprétation	RS	1
Corporation du Centre d'initiation au patrimoine - La Grande Ferme	Lieu d'interprétation	RS	1
La Maison Léon-Provancher	Lieu d'interprétation	RS	1



Noms des clients-partenaires	Catégorie	Statut	Type de régions*
Vieux presbytère	Lieu d'interprétation	RS	1
La Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies	Lieu d'interprétation	RS	2
Maison nationale des Patriotes	Lieu d'interprétation	RS	2
Parc archéologique de la Pointe-du-Buisson inc.	Lieu d'interprétation	RS	2
Patrimoine de Berthier	Lieu d'interprétation	RS	2
Société de développement culturel de Terrebonne	Lieu d'interprétation	RS	2
Corporation de développement de la Maison du Granit (CDMG)	Lieu d'interprétation	RS	3
Corporation du Vieux moulin d'Ulverton inc.	Lieu d'interprétation	RS	3
La Corporation du Moulin Bernier	Lieu d'interprétation	RS	3
La Société d'histoire de Sherbrooke	Lieu d'interprétation	RS	3
Le Château Logue inc.	Lieu d'interprétation	RS	3
Parc historique de La Poudrière de Windsor	Lieu d'interprétation	RS	3
Regroupement culturel des vieilles ardoises	Lieu d'interprétation	RS	3
Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouane	Lieu d'interprétation	RS	4
Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité	Lieu d'interprétation	RS	4
Corporation de diffusion de l'archéologie de la Côte-Nord	Lieu d'interprétation	RS	4
Corporation de La maison Dumulon	Lieu d'interprétation	RS	4
Corporation de la vieille fromagerie Perron de Saint-Prime	Lieu d'interprétation	RS	4
Corporation du Bourg de Pabos inc.	Lieu d'interprétation	RS	4
Le Centre socio-culturel Manoir LeBoutillier	Lieu d'interprétation	RS	4
Les Promoteurs d'Angliers inc.	Lieu d'interprétation	RS	4
Poste Chauvin	Lieu d'interprétation	RS	4
Société historique P.E. Gendreau	Lieu d'interprétation	RS	4
Société rimouskoise du patrimoine	Lieu d'interprétation	RS	4
Centre d'exposition de l'Université de Montréal	Musée	R	1
Insectarium de Montréal	Musée	R	1
Musée Bon-Pasteur	Musée	R	1
Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière	Musée	R	1
Musée des Ursulines de Trois-Rivières inc.	Musée	R	3
L'Écomusée de la maison du fier monde inc.	Musée	RS	1
Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul	Musée	RS	1
Musée de Charlevoix inc.	Musée	RS	1
Musée du Château Ramezay	Musée	RS	1
Province du Québec de l'Union canadienne des moniales de l'ordre de Sainte-Ursule	Musée	RS	1
L'Association canadienne d'histoire ferroviaire	Musée	RS	2
Musée d'art de Joliette	Musée	RS	2
Société d'histoire de Missisquoi	Musée	RS	2
Musée Beaulne inc.	Musée	RS	3



Noms des clients-partenaires	Catégorie	Statut	Type de régions*
Musée Colby-Curtis	Musée	RS	3
Musée de la nature et des sciences inc.	Musée	RS	3
Musée des beaux-arts de Sherbrooke inc.	Musée	RS	3
Musée québécois de culture populaire	Musée	RS	3
La Corporation du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du site de la Pulperie	Musée	RS	4
Musée de la Gaspésie	Musée	RS	4
Musée du Bas-Saint-Laurent	Musée	RS	4
Musée minéralogique de Malartic	Musée	RS	4
Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh	Musée	RS	4
Musée de la civilisation (MCIV)	Musée régi par une loi	MUSÉE LOI	1
Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM)	Musée régi par une loi	MUSÉE LOI	1

*Les types de régions administratives sont les suivantes :

1 = Régions centrales

2 = Régions périphériques

3 = Régions intermédiaires

4 = Régions éloignées

3.2 Les partenaires des 75 projets terminés

Cette section aborde le nombre de projets qui ont fait appel à des partenaires financiers et à des partenaires collaborateurs autres que le MCC, pour la réalisation des 75 projets terminés. Il peut s'agir de partenaires dans les secteurs publics et parapublics ou dans le secteur privé qui sont intervenus bénévolement dans la réalisation des projets terminés, sans avoir comptabilisé les ressources qu'ils y ont investies.

Les partenaires financiers et les partenaires collaborateurs

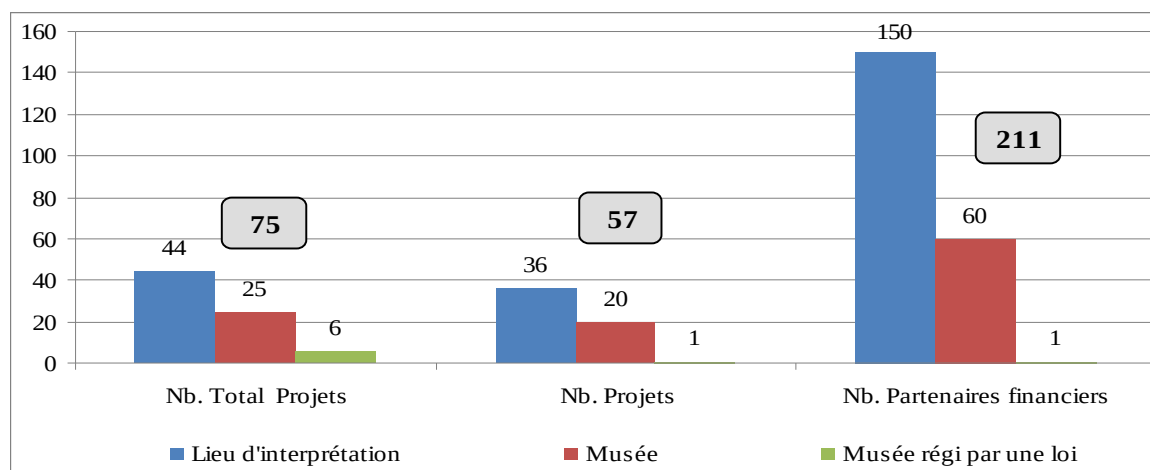
Parmi les 75 projets terminés, 57 d'entre eux ont bénéficié de la présence de 211 partenaires financiers, soit 76,0 % (en moyenne 3,7 partenaires financiers). Pour l'ensemble des 75 projets terminés, 25 d'entre eux ont déclaré la présence de 300 partenaires collaborateurs, soit 33,3 % (en moyenne 12 partenaires collaborateurs par projet).



Selon la catégorie de clients-partenaires

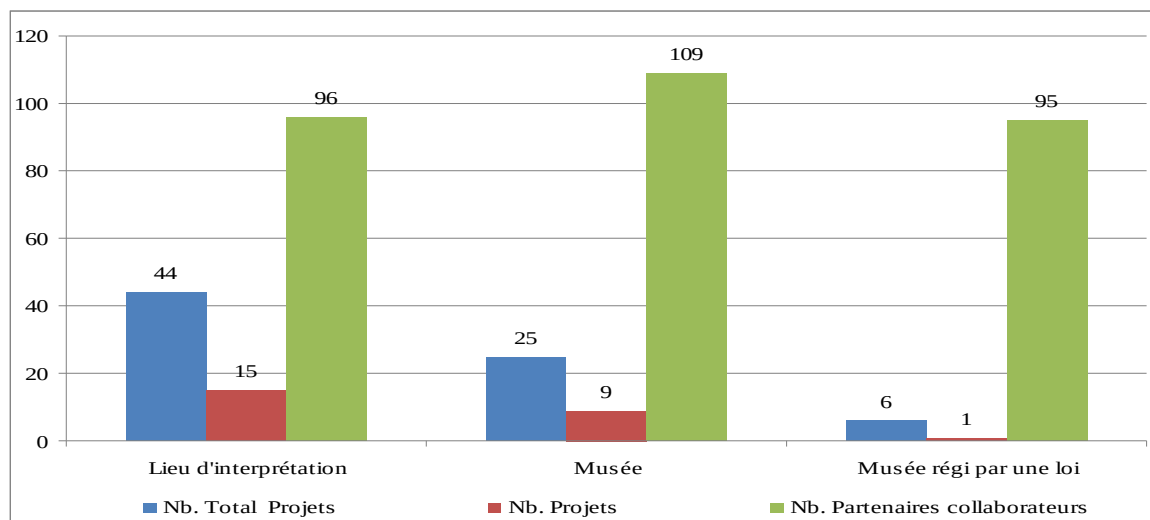
Les 36 projets des lieux d'interprétation ont joint le plus grand nombre de partenaires financiers (150). Un seul des six projets réalisés par les musées régis par une loi a eu un partenaire financier (Graphique 11).

Graphique 11 *Les partenaires financiers des projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires*



Les 9 projets des musées ont joint le plus grand nombre de partenaires collaborateurs (109). Le seul des six projets réalisés par les musées régis par une loi a eu 95 partenaires collaborateurs (Graphique 12).

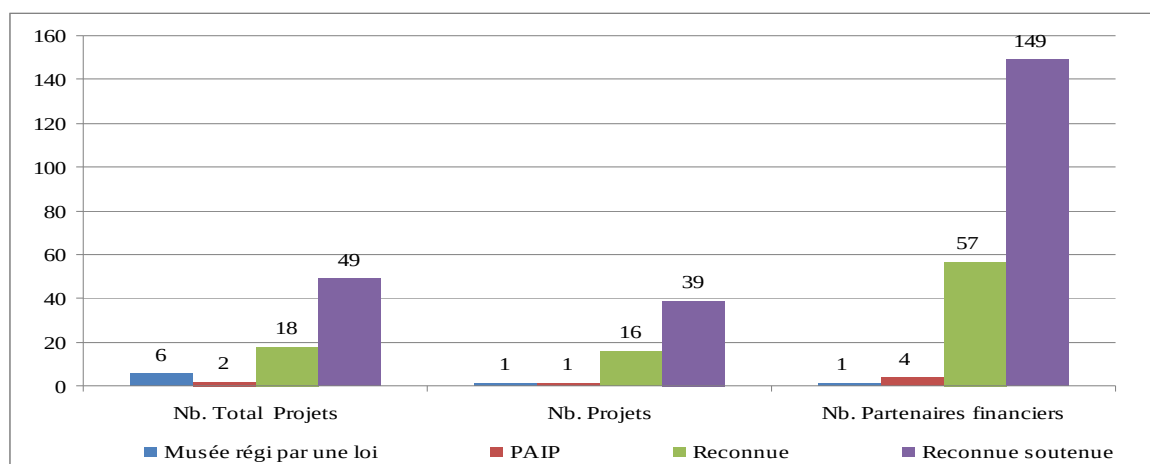
Graphique 12 *Les partenaires collaborateurs des projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires*



Selon le statut des institutions muséales

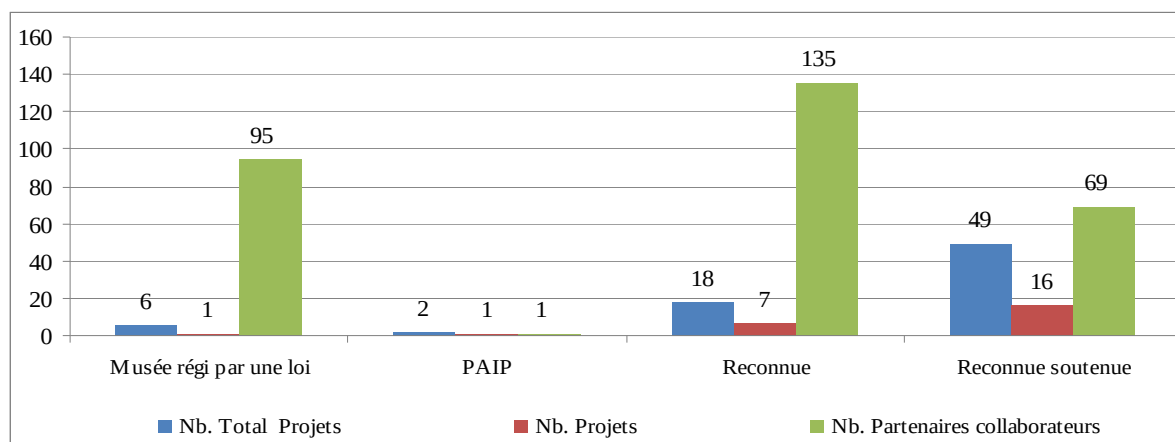
Les 39 projets des institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement ont bénéficié de la présence de 149 partenaires financiers, soit 70,6 % de l'ensemble des partenaires financiers. Pour les 16 projets des institutions muséales reconnues, 57 partenaires financiers participaient à la réalisation des projets terminés, soit 27,0 %. Peu de partenaires financiers (5) se sont joints aux projets des musées régis par une loi et à ceux des institutions muséales ayant bénéficié du PAIP (Graphique 13).

Graphique 13 Les partenaires financiers des projets terminés selon le statut d'institutions muséales



Les 7 projets des institutions muséales reconnues ont bénéficié de la présence de 135 partenaires collaborateurs, soit 45,0 % de l'ensemble des partenaires collaborateurs (300). Pour les 16 projets des institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement, 69 partenaires collaborateurs participaient à la réalisation des projets terminés, soit 37,0 %. Un seul partenaire de collaboration s'est joint au projet de l'institution muséale ayant bénéficié du PAIP (Graphique 14).

Graphique 14 Les partenaires collaborateurs des projets terminés selon le statut d'institutions muséales

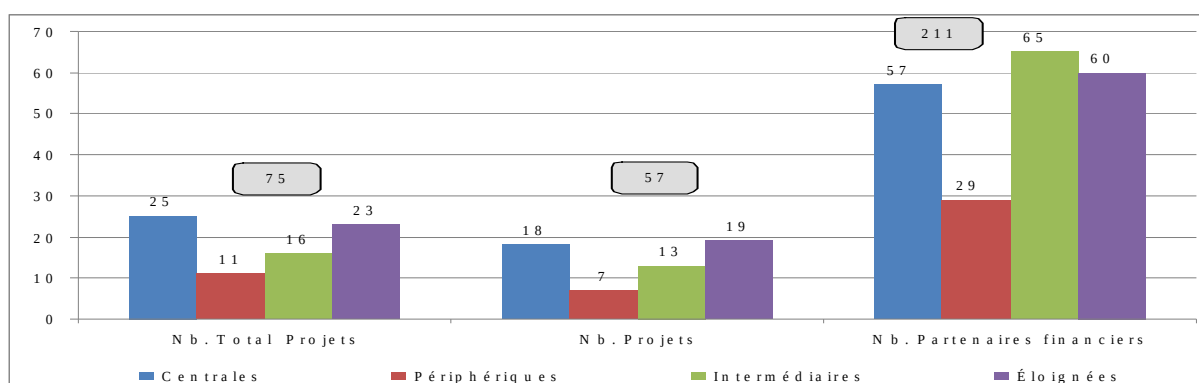




Selon le type de régions administratives

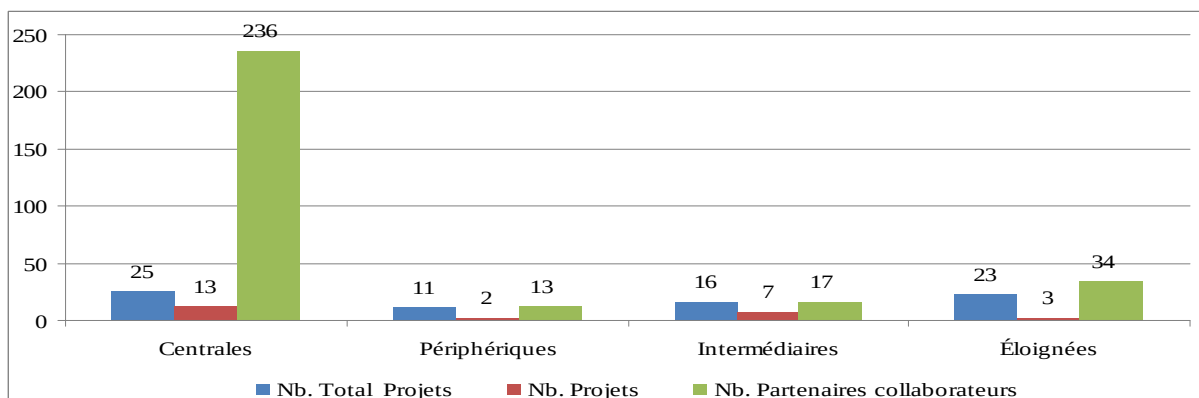
Le nombre des partenaires financiers était plus élevé dans les projets réalisés par les institutions muséales des régions intermédiaires (65), éloignées (60) et centrales (57) que dans les régions périphériques (29). Les 57 projets terminés auxquels se sont associés 211 partenaires financiers représentent une moyenne de 3,7 partenaires par projet. Ainsi, les projets réalisés dans les régions intermédiaires et les régions périphériques possédaient la plus grande moyenne de partenaires par projet, soit respectivement 5,0 et 4,1. La moyenne dans les régions centrales et éloignées était de 3,2 partenaires par projet terminé (Graphique 15).

Graphique 15 Les partenaires financiers des projets terminés selon le type de régions administratives



Le nombre des partenaires collaborateurs était beaucoup plus élevé dans les projets réalisés par les institutions muséales des régions centrales (236) que dans les régions éloignées (34), les régions intermédiaires (17) et les régions périphériques (13). Les 25 projets terminés auxquels se sont associés 300 partenaires collaborateurs représentent une moyenne de 12,0 partenaires de collaboration par projet. Ainsi, les projets réalisés dans les régions centrales possédaient la plus grande moyenne de partenaires par projet, soit 18,2 partenaires collaborateurs par projet. La moyenne dans les régions éloignées est légèrement en dessous de la moyenne (11,3) et les moyennes respectives des régions périphériques et intermédiaires sont de 6,5 et 2,4 partenaires collaborateurs par projet terminé (Graphique 16).

Graphique 16 Les partenaires collaborateurs des projets terminés selon le type de régions administratives





3.3 Les biens et les services produits

Cette section aborde les biens et les services produits par les 75 projets terminés. Il s'agit des résultats directs de l'APSEP déclarés par les clients-partenaires dans leurs rapports de reddition de comptes et lors du sondage électronique.

Au total, 2 557 biens et services¹⁴ ont été déclarés. Les biens et services produits pour la restauration d'œuvres d'art comptent pour 65,7 % de l'ensemble des biens et services produits par les 75 projets terminés de l'APSEP. Tous les projets ont produit une exposition permanente comme il a été énoncé par l'objectif de l'APSEP.

Tableau 12 Les biens et les services produits par l'APSEP

Biens et services	N	%
Œuvres d'art restaurées	1 679	65,7 %
Artéfacts restaurés	447	17,5 %
Activités éducatives	112	4,4 %
Activités culturelles	122	4,8 %
Événements culturels	76	3,0 %
Expositions permanentes	75	2,9 %
Programmes d'animation	46	1,8 %
Total	2 557	100,0 %

3.4 Les fournisseurs de biens et de services

Cette section aborde le nombre de fournisseurs de biens et de services auxquels les 75 projets ont eu recours. Parmi les 75 projets terminés, 61 d'entre eux ont déclaré la présence de 2 124 fournisseurs de biens et services, soit 81,3 % de l'ensemble des projets terminés (en moyenne 34,8 fournisseurs par projet).

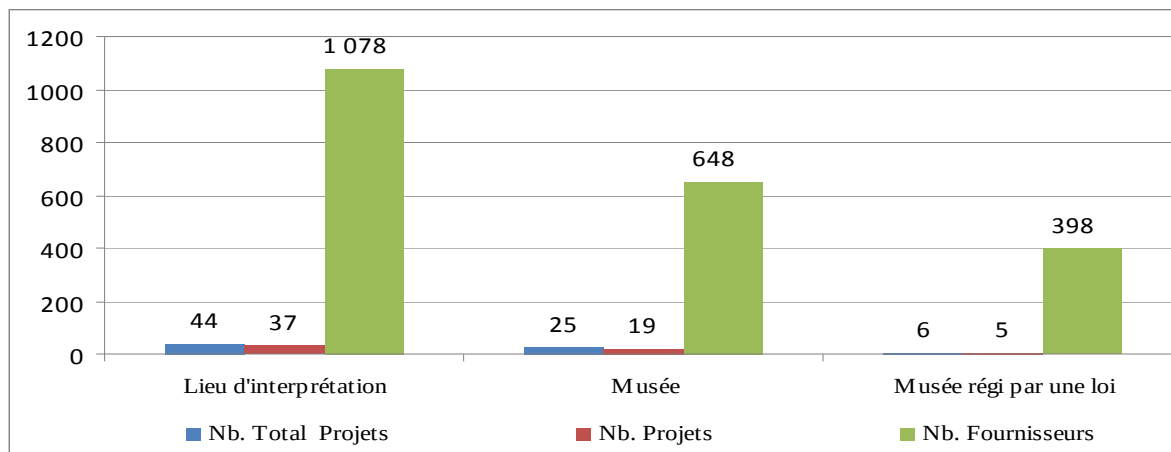
14 Les 2 013 biens et services produits et déclarés par les clients-partenaires pour la promotion des expositions permanentes renouvelées n'ont pas été pris en compte dans ce calcul parce que les formulaires de reddition de comptes ont évolué et les données fournies n'étaient pas fiables.



3.4.1 Selon la catégorie de clients-partenaires

Les 37 projets des lieux d'interprétation ont requis le plus grand nombre de fournisseurs (1 078) pour une moyenne de 29,1 fournisseurs par projet. Les 5 projets réalisés par les musées régis par une loi déclarent 398 fournisseurs pour une moyenne de 79,6 fournisseurs par projet (Graphique 17).

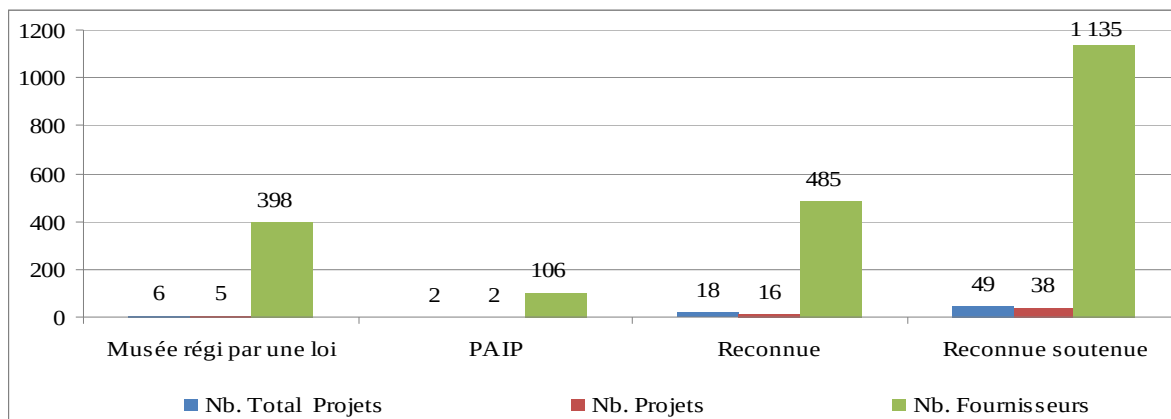
Graphique 17 Les fournisseurs de biens et services des projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires



3.4.2 Selon le statut des institutions muséales

Les 38 projets des institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement déclarent la présence de 1 135 fournisseurs, soit une moyenne de 29,9 fournisseurs par projet. Pour les 16 projets des institutions muséales reconnues, 485 fournisseurs sont présents pour une moyenne de 30,3 fournisseurs par projet. Deux projets des institutions muséales ayant bénéficié du programme Aide aux initiatives de partenariat mentionnent 106 fournisseurs, soit une moyenne de 53,0 fournisseurs par projet (Graphique 18).

Graphique 18 Les fournisseurs de biens et services des projets terminés selon le statut d'institutions muséales

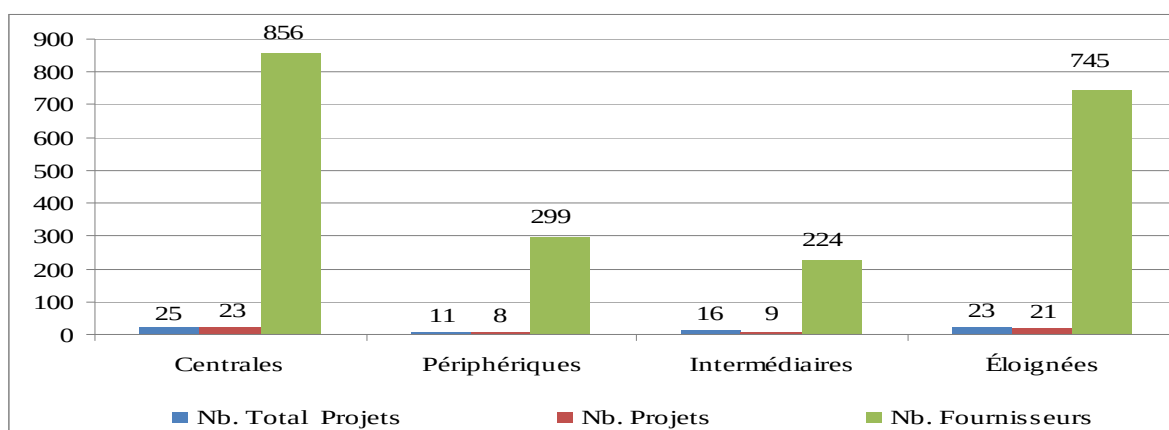




3.4.3 Selon le type de régions administratives

Les 23 projets des institutions muséales des régions centrales déclarent la présence de 856 fournisseurs, soit une moyenne de 37,2 fournisseurs par projet. Pour les 8 projets des institutions muséales des régions périphériques, 299 fournisseurs sont présents pour une moyenne de 37,4 fournisseurs par projet. Les 21 projets des institutions muséales des régions éloignées mentionnent 745 fournisseurs, soit une moyenne de 35,5 fournisseurs par projet, alors que les 9 projets des institutions muséales des régions intermédiaires transigent avec 224 fournisseurs, soit une moyenne de 24,9 fournisseurs par projet (Graphique 19).

Graphique 19 Les fournisseurs de biens et services des projets terminés selon le type de régions administratives des clients-partenaires



Faits saillants sur les résultats directs

Au cours de la période étudiée, 68 clients-partenaires ont réalisé 75 projets.

Parmi les 75 projets terminés, 57 d'entre eux ont bénéficié de la présence de 211 partenaires financiers, soit 76,0 % (en moyenne 3,7 partenaires financiers), alors que 25 d'entre eux ont déclaré la présence de 300 partenaires collaborateurs, soit 33,3 % (en moyenne 12 partenaires collaborateurs par projet).

Au total, 2 557 biens et services ont été déclarés. Les biens et services produits pour la restauration d'œuvres d'art comptent pour 65,7 % de l'ensemble des biens et services produits. Tous les projets ont produit une exposition permanente tel qu'il a été énoncé par l'objectif de l'APSEP.

Parmi les 75 projets terminés, 61 ont déclaré la présence de 2 124 fournisseurs de biens et services, soit 81,3 % de l'ensemble des projets terminés (en moyenne 34,8 fournisseurs par projet).



4. QUELS SONT LES EFFETS POSITIFS À COURT ET À LONG TERME DE L'APSEP?

Cette section aborde les effets positifs à court et à long terme de l'APSEP. Par *effets*, nous considérons les conséquences positives ou négatives, prévues ou non, des biens ou des services. Ils sont soumis à des facteurs externes. Les effets sont synonymes des impacts.

4.1 Selon les groupes de discussion

Les trois groupes de personnes consultées n'ont pas fait systématiquement de distinction entre les effets à court et à long terme de l'APSEP.

Les gestionnaires, les muséologues et le personnel professionnel estiment que les prix obtenus (SMQ, Tourisme, etc.) par les diverses institutions muséales qui ont renouvelé leur exposition permanente témoignent des impacts positifs de l'APSEP.

Les trois groupes de discussion soulignent les effets économiques positifs de l'APSEP : nouveaux partenariats financiers, meilleurs liens avec le tourisme culturel, plus d'achat auprès des fournisseurs de biens et services dans la localité et la région.

On mentionne aussi que des projets réalisés ont permis une appropriation identitaire de l'histoire d'une communauté ainsi qu'un rapprochement avec les clientèles locales, scolaires et touristiques.

Les muséologues, membres des comités nationaux d'analyse des projets considèrent que la qualité des dossiers s'est améliorée depuis le début de l'APSEP. Le personnel professionnel estime que le refus de demandes d'aide déposées par les comités nationaux d'analyse a parfois été bénéfique, puisqu'il a permis aux institutions muséales d'approfondir leur mission et leur positionnement dans le réseau muséal.



4.2 Selon le sondage auprès des clients-partenaires

Lors du sondage électronique, les clients-partenaires ont indiqué quels étaient les effets positifs de l'APSEP par ordre de priorité (Tableau 13).

Tableau 13 Les effets positifs par ordre de priorité selon les clients-partenaires

Effets positifs	Sur 5
Amélioration de la qualité muséale de l'exposition permanente	4,63
Attrait touristique de qualité offert en matière de tourisme culturel	4,42
Relance du positionnement de notre institution muséale dans notre communauté	4,32
Renouvellement de l'offre muséale dans ma région administrative	4,29
Mise à niveau technologique de notre exposition permanente	4,26
Accroissement de l'accès de la population à notre collection	4,18
Relance du positionnement de notre institution muséale dans le réseau muséal québécois	4,05
Avancement de la recherche dans les disciplines diverses	4,03
Augmentation de la fréquentation de notre institution muséale	3,97
Contribution au développement économique de notre région administrative	3,95
Développement de collaborations et de partenariats financiers	3,71
Augmentation des revenus autonomes de notre institution muséale	3,61

4.3 Les effets de l'APSEP sur la fréquentation des institutions muséales

Pour infirmer ou confirmer l'opinion des clients-partenaires sur l'effet positif de l'augmentation de la fréquentation de leur institution muséale, nous avons demandé à l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), deux tableaux de statistiques concernant la fréquentation des institutions muséales ayant bénéficié de l'APSEP.

La compilation réalisée porte sur 48 institutions muséales (lieux d'interprétation et musées) dont les projets étaient terminés au 31 décembre 2011. Les données proviennent de l'enquête trimestrielle sur la fréquentation des institutions muséales au Québec. La catégorie des musées régis par une loi est incluse dans la catégorie musées afin d'assurer la confidentialité des données.



Le tableau suivant nous informe que la fréquentation des institutions muséales ayant bénéficié de l'APSEP a augmenté de 203 939 le nombre d'entrées, soit une augmentation de 14,3% de 2006 à 2011. Les effets de l'APSEP sur l'augmentation de la fréquentation des musées sont plus importants que ceux des lieux d'interprétation (Tableau 14).

Tableau 14 *Fréquentation d'un groupe d'institutions muséales ayant bénéficié de l'APSEP, selon la catégorie de clients-partenaires, Québec, 2006 et 2011*

	Nombre d'institutions	Nombre d'entrées en 2006	Nombre d'entrées en 2011	Variation 2011/2006	
	n	n	n	n	%
Musées	17	1 086 762	1 276 032	189 270	17,4
Lieux d'interprétation	31	343 734	358 403	14 669	4,3
Total	48	1 430 496	1 634 435	203 939	14,3

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec,
Enquête sur la fréquentation des institutions muséales.

Cependant, lorsqu'on croise le nombre d'entrées avec le type de régions administratives, on constate que cette augmentation des entrées ne s'est pas produite chez les institutions muséales des régions périphériques et des régions intermédiaires. Ces régions enregistrent des diminutions respectives de - 20,9 % et de - 15,2 %. Les effets de l'APSEP sur l'augmentation de la fréquentation des institutions muséales des régions centrales sont plus importants que ceux des autres types de régions administratives (Tableau 15).

Tableau 15 *Fréquentation d'un groupe d'institutions muséales ayant bénéficié de l'APSEP, selon le type de régions administratives, Québec, 2006 et 2011*

	Nombre d'institutions	Nombre d'entrées en 2006	Nombre d'entrées en 2011	Variation 2011/2006	
	n	n	n	n	%
Régions centrales 1	12	833 484	1 032 111	198 627	23,8
Régions périphériques 2	7	69 670	55 141	-14 529	-20,9
Régions intermédiaires 3	13	227 381	192 863	-34 518	-15,2
Régions éloignées 4	16	299 961	354 320	54 359	18,1
Total	48	1 430 496	1 634 435	203 939	14,3

1. Capitale-Nationale et Montréal.
2. Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.
3. Mauricie, Estrie, Outaouais et Centre-du-Québec.
4. Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec,
Enquête sur la fréquentation des institutions muséales.



Faits saillants sur les effets du programme

Les trois groupes de discussions soulignent les effets économiques positifs de l'APSEP : nouveaux partenariats financiers, meilleurs liens avec le tourisme culturel, plus d'achats auprès des fournisseurs de biens et services dans la localité et la région.

Selon les clients-partenaires, les trois principaux effets positifs à court terme de l'APSEP sont : l'amélioration de la qualité muséale de l'exposition permanente, la capacité d'offrir un attrait touristique de qualité en matière de tourisme culturel et la relance du positionnement de l'institution muséale dans leur communauté.

La fréquentation des institutions muséales ayant bénéficié de l'APSEP a augmenté de 203 939 entrées, soit une augmentation de 14,3% de 2006 à 2011. Cette augmentation des entrées s'est produite chez les institutions muséales des régions centrales et des régions éloignées.



5. QUELS SONT LES PRINCIPAUX FACTEURS DE SUCCÈS ET LES ÉLÉMENTS IRRITANTS DE L'APSEP?

En plus d'aborder les principaux facteurs de succès et les éléments irritants, cette section traite des éléments à maintenir et des améliorations à apporter à l'APSEP. Les données qualitatives recueillies proviennent des opinions des personnes ayant participé aux trois groupes de discussion et des clients-partenaires ayant répondu au sondage électronique.

5.1 Les principaux facteurs de succès

Les facteurs sont des éléments qui contribuent aux résultats observés. Les facteurs de succès sont les éléments qui concourent à la réussite de l'APSEP.

Selon les groupes de discussion

Les facteurs de succès identifiés sont les suivants :

- L'existence du programme, sa récurrence, ses dépenses admissibles et ses sommes d'argent disponibles et allouées;
- Le comité national d'analyse des demandes déposées (choix complémentaire des membres, grille d'analyse des dossiers, analyse rigoureuse, participation du personnel professionnel, commentaires émis bien dosés, etc.);
- L'accompagnement et le suivi accordés par le personnel professionnel du MCC et le SSIM.

Selon le sondage auprès des clients-partenaires

Les clients-partenaires estiment que les principaux facteurs de succès sont les suivants :

- L'existence du programme qui procure une aide financière indispensable au renouvellement de leurs expositions permanentes;
- L'expertise et l'accompagnement du personnel professionnel du MCC;
- La souplesse du programme concernant les dépenses admissibles et la reddition de comptes;
- L'effet multiplicateur ou l'effet levier du programme pour collaborer avec de nouveaux partenaires financiers;
- L'autonomie de gestion des institutions muséales lors de la réalisation du projet.



5.2 Les éléments irritants

Les éléments irritants sont les facteurs négatifs qui contribuent à atténuer les résultats puisqu'ils créent une certaine irritation chez les personnes concernées par l'APSEP.

Selon les groupes de discussion

Les principaux éléments irritants sont les suivants :

- Le processus de gestion de l'APSEP (long délai entre le dépôt de la demande, l'annonce ministérielle, le versement de l'argent pas adéquat avec les phases de réalisation des projets, court délai pour le financement en service de la dette lorsqu'il y a plusieurs partenaires financiers, le partage de la gestion financière interne au MCC entre les unités administratives, etc.);
- La reddition de comptes n'est pas assez annoncée au début du processus et elle engendre du stress à la fin des projets (formulaire pénible à saisir et à remplir par manque d'espace, pas d'outils de suivi, dépenses non admissibles pas claires, exigences de la vérification interne, le calcul des ETC, le nombre et la pertinence des annexes au formulaire, etc.);
- Les firmes de muséologie qui proposent des projets « copier-coller » aux institutions muséales d'une même région ou de régions différentes (faible appropriation des contenus par les institutions muséales, faible transfert d'expertise pour le personnel des institutions muséales, risque pour les touristes de voir souvent le même « pattern » d'exposition.

Selon le sondage auprès des clients-partenaires

Les clients-partenaires identifient les principaux éléments irritants suivants :

- La reddition de comptes complexe pour les petites institutions;
- Le temps pour obtenir une réponse officielle à la demande déposée entraîne des délais dans la réalisation du projet et occasionne le changement de ressources humaines choisies;
- La complexité des documents à remplir;
- Le système Di@pason mal adapté au formulaire en ligne qui est trop limité;
- La période de cinq ans avant de pouvoir redemander de l'aide financière;
- Les modalités de versement des subventions tout au long du projet;
- La longueur et la complexité des ententes de financement temporaire pour les crédits versés en service de la dette.



5.3 Les éléments à maintenir

Les éléments à maintenir sont les résultats positifs qu'il convient de conserver pour la suite de l'APSEP.

Selon les groupes de discussion

Les principaux éléments à maintenir sont les suivants :

- Le programme et les outils de la reddition de comptes;
- La formule du comité national d'analyse avec l'apport de l'expertise du personnel professionnel du MCC;
- Les bonnes relations entre le personnel des DR, de la DPM et du SSIM;
- L'accompagnement et le suivi du personnel professionnel avec les institutions muséales lors de la réalisation des projets;
- Le réseautage des institutions muséales lors du recentrage de leur mission respective.

Selon le sondage auprès des clients-partenaires

Les principaux éléments à maintenir sont les suivants :

- Le programme et son aide financière;
- L'accompagnement et le suivi du personnel professionnel du MCC;
- La fréquence de cinq ans pour être admissible au programme;
- La flexibilité du programme;
- Les dépenses admissibles.



5.4 Les améliorations à apporter

Les principales améliorations à apporter représentent les solutions à trouver ou les pistes d'action à entreprendre pour éradiquer les éléments irritants de l'APSEP.

Selon les groupes de discussion

Les principales améliorations à apporter sont les suivantes :

- La correction des éléments irritants susmentionnés (délai de réponse, relations avec les firmes en muséologie, grille d'évaluation des projets, etc.);
- Le comité national d'analyse devrait compter sur l'expertise d'une ou d'un de ses membres en ressources financières;
- Le suivi des projets afin que les institutions muséales soient réellement supportées financièrement et bénévolement par le milieu local et régional, qu'elles planifient très bien leur projet dans une vision territoriale et qu'elles réalisent leur stratégie de communication telle qu'elle a été annoncée lors de la présentation du projet;
- L'ouverture de l'APSEP à de nouvelles activités (expositions itinérantes et temporaires) et clients-partenaires (centres d'exposition);
- La création d'une formation par le SSIM sur la manière de travailler avec une firme à l'intention du personnel professionnel du MCC et des institutions muséales (examen des contrats, des appels d'offres, des préconcepts, formation de comités scientifiques, etc.);
- La limitation du nombre de demandes d'aide que peuvent faire les musées régis par une loi;
- La diffusion des retombées de l'APSEP par le MCC auprès de la population afin de l'inciter à visiter les expositions permanentes renouvelées.

Selon le sondage auprès des clients-partenaires

Les principales améliorations à apporter sont les suivantes :

- Le versement de l'aide financière aux institutions muséales selon les dépenses encourues durant la réalisation du projet;
- Le système Di@pason lors de la saisie des demandes;
- Les outils de la reddition de comptes plus simples;
- La création d'outils de suivi des dépenses;
- La souplesse administrative en fonction de la taille de l'institution muséale;
- Une orientation en faveur des nouvelles technologies (audioguide et nouvelles applications);
- La création d'une liste de firmes approuvées par le MCC;



- L'admissibilité de toutes les institutions muséales au programme;
- L'augmentation de l'aide au fonctionnement pour les institutions muséales qui ont réalisé des projets;
- L'admissibilité des institutions muséales qui ont renouvelé leur exposition permanente à de l'aide au fonctionnement afin de maximiser les investissements;
- L'ajout d'un volet au programme pour le soutien des expositions itinérantes produites par plusieurs institutions muséales;
- L'amélioration du délai de réponse aux demandes d'aide financière;
- L'augmentation de l'enveloppe budgétaire du programme;
- L'admissibilité des frais engagés avant la signature de la convention avec le MCC;
- L'utilisation plus grande des crédits réguliers que ceux du service de la dette.

Faits saillants sur les facteurs de succès, les éléments irritants et les améliorations souhaitées

Les deux principaux facteurs de succès sont l'existence même de l'APSEP (sa récurrence, ses dépenses admissibles et ses sommes d'argent disponibles et allouées) ainsi que l'accompagnement et le suivi accordés par le personnel professionnel du MCC auprès des clients-partenaires.

Les trois principaux éléments irritants sont le délai des annonces des subventions de l'APSEP, les exigences de la reddition de comptes ainsi que les projets « copier-coller » de certaines firmes en muséologie.

Les trois principaux éléments à maintenir sont l'aide financière et la flexibilité de l'APSEP, la formule du comité national d'analyse pour la sélection des projets ainsi que le suivi et l'accompagnement accordés par le personnel professionnel du MCC auprès des clients-partenaires.

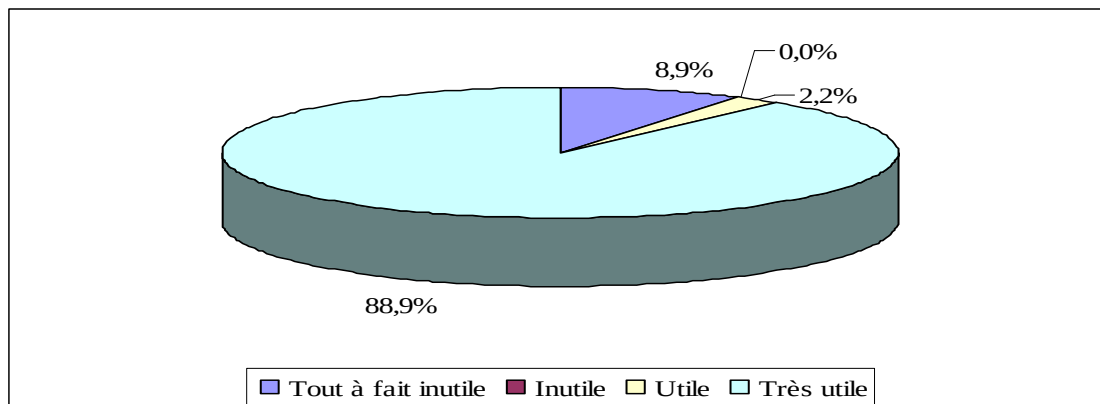
Les trois principales améliorations à apporter :

- sont l'ouverture de l'APSEP à de nouvelles activités (expositions itinérantes et temporaires) et à de nouveaux clients-partenaires (centres d'exposition);
- la création d'une formation par le SSIM sur la manière de travailler avec une firme à l'intention du personnel professionnel du MCC et des institutions muséales;
- ainsi que la diffusion des retombées de l'APSEP par le MCC auprès de la population afin de l'inciter à visiter les expositions permanentes renouvelées.

6. QUELLE EST LA SATISFACTION DES CLIENTS-PARTENAIRES À L'ÉGARD DE L'APSEP

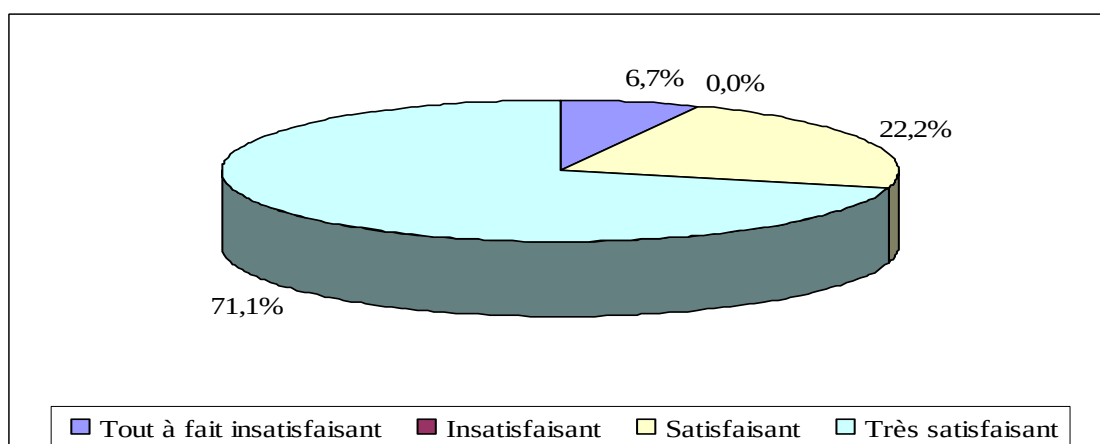
Pour connaître la satisfaction des clients-partenaires à l'égard de l'APSEP, un sondage effectué auprès de 75 clients-partenaires ayant des projets terminés révèle que 91,1 % d'entre eux mentionnent que l'APSEP leur a été utile et très utile. Plusieurs clients-partenaires estiment que ce programme est essentiel pour le renouvellement et la pérennité des collections ainsi que pour l'amélioration de leur institution muséale (Graphique 20).

Graphique 20 *L'utilité de l'APSEP selon les clients-partenaires*



De plus, 93,3 % des clients-partenaires estiment que l'accompagnement du MCC accordé à leur organisation tout au long du traitement de leur demande d'aide financière a été satisfaisant et très satisfaisant. Quelques clients-partenaires soulignent le soutien et le suivi très professionnels et continus des conseillères et conseillers en muséologie du MCC, lors de la réalisation de leur projet (Graphique 21).

Graphique 21 *La satisfaction des clients-partenaires sur l'accompagnement du MCC*





Cette opinion est également partagée par les muséologues ayant participé aux comités nationaux d'analyse pour la sélection des demandes d'aide financière. Ces personnes considèrent que le professionnalisme du personnel professionnel du MCC qui est au fait de la vie muséale dans leur région ainsi que le suivi qu'il effectue auprès des institutions muséales constituent des facteurs de succès de l'APSEP.

Faits saillants sur la satisfaction des clients-partenaires

C'est dans une proportion de 88,9 % que les clients-partenaires estiment que l'APSEP est très utile. Dans une proportion de 71,1 % les clients-partenaires soulignent leur très grande satisfaction à l'égard du suivi et de l'accompagnement du personnel du MCC, lors de la réalisation du projet de renouvellement de leur exposition permanente.



7. QUELS SONT LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI DOIVENT ÊTRE PRIS EN COMPTE POUR FAVORISER LA MAXIMISATION DES EFFETS POSITIFS ET L'ATTÉNUATION DES EFFETS NÉGATIFS DE L'APSEP?

Pour répondre à cette question d'évaluation, des groupes de discussion avec des gestionnaires, des muséologues ayant été membres des comités nationaux d'analyse, du personnel professionnel du MCC ainsi qu'un sondage électronique auprès des 75 clients-partenaires ayant terminé leur projet de renouvellement d'exposition permanente au 30 juin 2012, ont été réalisés.

Selon les groupes de discussion

Les résultats des groupes de discussion révèlent que les principes de développement durable¹⁵ qui doivent être pris en compte prioritairement pour maximiser les effets positifs de l'APSEP sont la protection du patrimoine culturel (11), l'accès au savoir (6) et ex æquo, la participation et l'engagement (5) ainsi que l'efficacité économique (4). Ces principes font l'objet d'un consensus lors des groupes de discussion.

Il a été plus difficile d'établir un consensus lors des groupes de discussion sur les trois principes de développement durable qui doivent être pris en compte prioritairement pour atténuer les effets négatifs de l'APSEP. Les principes identifiés à deux reprises par les groupes de discussion des gestionnaires et des muséologues sont l'efficacité économique (4), la participation et l'engagement (5) ainsi que la production et consommation responsables (14). Le personnel professionnel a fait consensus sur les principes de l'équité et solidarité sociales (2), le partenariat et la coopération intergouvernementale (8) et la prévention (9).

Les personnes consultées estiment que les principes de développement durable peuvent varier selon le type d'institutions muséales (lieux d'interprétation, musées, etc.) et selon les secteurs d'intervention (histoire, art, science, archéologie, etc.).

Selon le sondage auprès des clients-partenaires

Les trois principes de développement durable prioritaires qui doivent être pris en compte pour maximiser les effets positifs de l'APSEP, sont la protection du patrimoine culturel (11), l'accès au savoir (6), la participation et l'engagement (5).

Les deux principes de développement durable prioritaires qui doivent être pris en compte pour atténuer les effets négatifs de l'APSEP sont la protection de l'environnement (3), l'équité et solidarité sociales (2).

¹⁵ Voir l'annexe 2 *Les principes de développement durable*



Faits saillants sur la prise en compte des principes de développement durable

Les principes de développement durable qui devraient être pris en compte prioritairement pour maximiser les effets positifs de l'APSEP sont :

- la protection du patrimoine culturel (11);
- l'accès au savoir (6);
- la participation et l'engagement (5);
- l'efficacité économique (4).

Les principes de développement durable qui devraient être pris en compte prioritairement pour atténuer les effets négatifs de l'APSEP sont plus nombreux puisqu'ils n'ont pas fait l'objet d'un consensus :

- la production et consommation responsables (14);
- l'équité et solidarité sociales (2);
- le partenariat et la coopération intergouvernementale (8);
- la prévention (9);
- la protection de l'environnement (3).



8. L'APSEP RÉPOND-ELLE TOUJOURS AUX BESOINS PRIORITAIRES EN MUSÉOLOGIE?

Instaurée au cours de l'exercice financier 2006-2007, l'APSEP a permis la réalisation de 139 projets de renouvellement d'exposition pour 117 lieux d'interprétation, musées et musées régis par une loi au cours des cinq appels de projet tenus. Considérée comme une priorité en 2006, puisque les institutions muséales n'avaient pas eu accès à ce type d'aide financière depuis une décennie, l'APSEP est-elle encore prioritaire en 2013? Voici les résultats de ce qu'en pensent les personnes ayant participé à sa gestion et les clients-partenaires ayant bénéficié de cette aide financière.

Selon les groupes de discussion

La très grande majorité des gestionnaires, du personnel professionnel et des muséologues estiment que l'APSEP est toujours prioritaire. Les besoins suivants sont exprimés :

- Des institutions muséales possèdent plus d'une exposition permanente;
- Une exposition permanente peut être renouvelée par phase, par module ou par section;
- Des institutions muséales n'ont pas encore déposé de demande d'aide financière;

De plus, des améliorations à l'APSEP sont proposées :

- Les sites extérieurs des institutions muséales pourraient être améliorés selon les dispositions de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel (lieux, sites et bâtiments historiques);
- Les expositions itinérantes et temporaires pourraient être soutenues puisque le Programme d'aide aux musées (PAM) du gouvernement fédéral ne le fait pas;
- Des ajouts aux expositions permanentes renouvelées pourraient être financés : mise à jour de sites web, utilisation des médias sociaux, des médias numériques, des téléphones intelligents, modifications de modules ou de sections, recherche sur les objets des collections qui doivent être sélectionnés et documentés, propositions d'activités culturelles autour de l'exposition permanente;
- L'APSEP devrait permettre une formule de mentorat des jeunes muséologues afin qu'elles et qu'ils acquièrent des compétences au sein du réseau muséal.

Les gestionnaires, le personnel professionnel et les muséologues qui estiment que l'APSEP n'est plus prioritaire invoquent les raisons suivantes :

- Depuis 2006-2007, l'APSEP a permis de renouveler une partie significative des expositions permanentes;
- Les sommes d'argent dédiées à l'APSEP devraient être allouées au fonctionnement (institutions reconnues non soutenues) ou aux immobilisations des institutions muséales;
- D'autres besoins sont prioritaires, il faut soutenir la réflexion sur les axes de collectionnement : politique d'acquisition et d'aliénation, la recherche sur les collections en lien avec la technologie qui après trois ans devient obsolète.



La promotion des résultats de l'APSEP devrait être améliorée auprès de la population et des partenaires financiers. La recherche effectuée sur les collections devrait être utilisée davantage pour les activités des institutions muséales, et ce, en respectant les droits d'auteur. L'innovation devrait être davantage favorisée en lien avec les technologies de l'information.

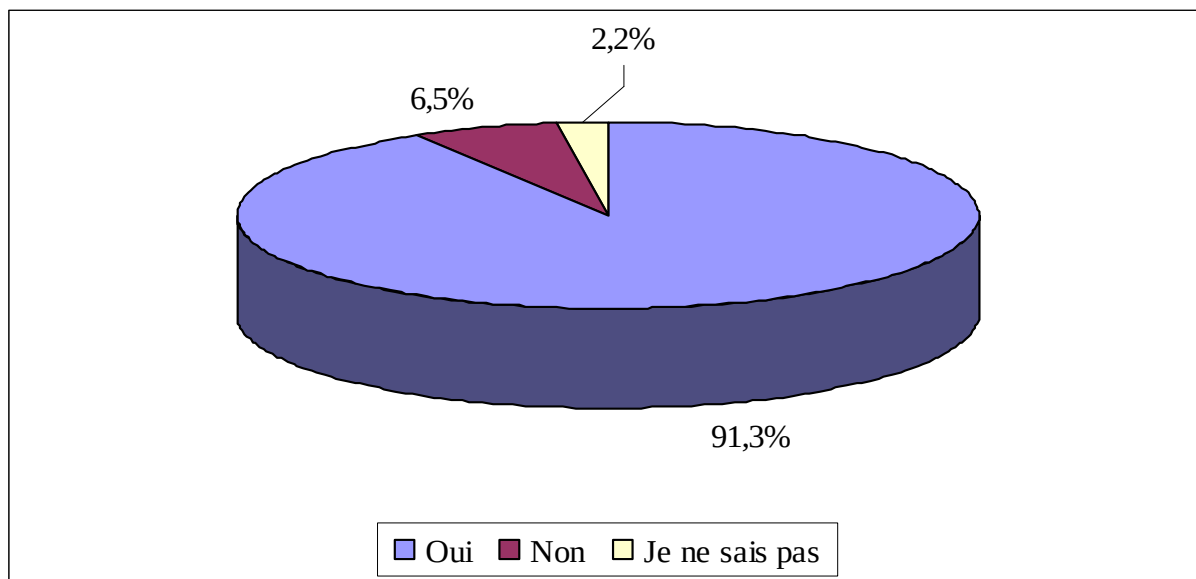
Selon le sondage auprès des clients-partenaires

La très grande majorité des clients-partenaires (91,3 %) mentionnent qu'ils ont besoin de l'APSEP pour renouveler totalement ou partiellement leur exposition permanente d'ici 2017. Ils évoquent également les améliorations souhaitables liées aux nouvelles technologies dans un contexte où les normes muséologiques sont de plus en plus exigeantes et la concurrence qui s'est accrue entre les institutions muséales et les autres produits touristiques (Graphique 22).

Trois clients-partenaires (6,5 %) considèrent que l'APSEP n'est plus prioritaire pour les raisons suivantes :

- La disponibilité d'expositions temporaires interactives à prix abordables;
- L'augmentation de l'aide au fonctionnement pour payer du personnel régulier et spécialisé;
- L'augmentation de l'aide financière pour l'éducation et la promotion des institutions muséales.

Graphique 22 *La priorité de l'APSEP pour le domaine de la muséologie au Québec selon les clients-partenaires*





Faits saillants à l'égard des besoins exprimés

L'APSEP représente toujours un besoin prioritaire pour la majorité des personnes consultées. Près de la moitié des clients-partenaires mentionnent qu'ils désirent renouveler totalement ou en partie leur exposition permanente d'ici 2017.

Des ajouts aux expositions renouvelées en utilisant les technologies de l'information, l'instauration d'un programme de mentorat pour les jeunes muséologues et la promotion des résultats de l'APSEP auprès de la population et des partenaires financiers sont des besoins exprimés.

Les personnes qui estiment que l'APSEP n'est plus prioritaire en 2013 demandent plutôt une augmentation de l'aide financière au fonctionnement pour payer le personnel régulier et spécialisé et pour défrayer les coûts engendrés par l'éducation et la promotion des activités muséales. Elles estiment également qu'il faut soutenir la réflexion sur les axes de collectionnement des institutions muséales.



ANNEXE 1 Les 117 clients-partenaires qui ont réalisé 139 projets avec l'aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes

NOM DU CLIENT-PARTENAIRE	CATÉGORIE	STATUT	TYPE DE RÉGIONS*
La Société de développement de la Seigneurie Mauvide-Genest	Lieu d'interprétation	PAIP	1
Corporation du Moulin Légaré inc.	Lieu d'interprétation	PAIP	2
Biodôme de Montréal	Lieu d'interprétation	R	1
Le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal	Lieu d'interprétation	R	1
Maison Henry-Stuart	Lieu d'interprétation	R	1
Corporation soreloise du patrimoine régional	Lieu d'interprétation	R	2
Musée de l'accordéon	Lieu d'interprétation	R	2
Radis Inc.	Lieu d'interprétation	R	2
ASTROLab du Mont-Mégantic	Lieu d'interprétation	R	3
La Cité de l'Énergie inc.	Lieu d'interprétation	R	3
Fondation « Willie Deraspe » pour le centre d'interprétation du phoque	Lieu d'interprétation	R	4
Exploramer	Lieu d'interprétation	R	4
La Corporation de l'Observatoire du Témiscouata inc.	Lieu d'interprétation	R	4
Les Amis des Jardins de Méti inc.	Lieu d'interprétation	R	4
Regroupement des loisirs culturels et scientifiques du Témiscamingue	Lieu d'interprétation	R	4
Site historique maritime de la Pointe-au-Père	Lieu d'interprétation	R	4
Site Mary Travers dite : « La Bolduc » inc.	Lieu d'interprétation	R	4
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean inc.	Lieu d'interprétation	R	4
Société d'interprétation du milieu marin de la Haute-Côte-Nord	Lieu d'interprétation	R	4
Centre d'Interprétation de la Côte-de-Beaupré	Lieu d'interprétation	RS	1
Centre d'interprétation de la vie urbaine	Lieu d'interprétation	RS	1
Corporation de la Vieille Forge Cauchon	Lieu d'interprétation	RS	1
Corporation des lieux historiques de Pont-Rouge (lieu d'interprétation)	Lieu d'interprétation	RS	1
Corporation du Centre d'initiation au patrimoine - La Grande Ferme	Lieu d'interprétation	RS	1
Corporation du Moulin des Jésuites	Lieu d'interprétation	RS	1
Corporation du Parc maritime de Saint-Laurent, I.O.	Lieu d'interprétation	RS	1
La Maison Léon-Provancher	Lieu d'interprétation	RS	1
Les Moulins de L'Isle-aux-Coudres	Lieu d'interprétation	RS	1
Maison de Nos Aïeux	Lieu d'interprétation	RS	1
Maison Drouin	Lieu d'interprétation	RS	1
Maison Girardin	Lieu d'interprétation	RS	1
Maison Saint-Gabriel	Lieu d'interprétation	RS	1
Moulin de la Chevrotière	Lieu d'interprétation	RS	1
Vieux presbytère	Lieu d'interprétation	RS	1
La Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies	Lieu d'interprétation	RS	2
Le Blockhaus de la Rivière Lacolle	Lieu d'interprétation	RS	2
Maison nationale des Patriotes	Lieu d'interprétation	RS	2
Parc archéologique de la Pointe-du-Buisson inc.	Lieu d'interprétation	RS	2



NOM DU CLIENT-PARTENAIRE	CATÉGORIE	STATUT	TYPE DE RÉGIONS*
Patrimoine de Berthier	Lieu d'interprétation	RS	2
Société de développement culturel de Terrebonne	Lieu d'interprétation	RS	2
Corporation « North Nation Mill » inc.	Lieu d'interprétation	RS	3
Corporation de développement de la Maison de Granit (CDMG)	Lieu d'interprétation	RS	3
Corporation du Vieux Moulin d'Ulverton inc.	Lieu d'interprétation	RS	3
La Corporation du Moulin Bernier	Lieu d'interprétation	RS	3
La Société d'histoire de Sherbrooke	Lieu d'interprétation	RS	3
Le Château Logue inc.	Lieu d'interprétation	RS	3
Moulin seigneurial de Pointe-du-Lac inc.	Lieu d'interprétation	RS	3
Parc historique de La Poudrière de Windsor	Lieu d'interprétation	RS	3
Regroupement culturel des vieilles ardoises	Lieu d'interprétation	RS	3
Musée du Fjord	Lieu d'interprétation	RS	4
Association patrimoniale de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie	Lieu d'interprétation	RS	4
Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouane	Lieu d'interprétation	RS	4
Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité	Lieu d'interprétation	RS	4
Centre international du Loisir culturel de Trois-Pistoles	Lieu d'interprétation	RS	4
Chapelle de Tadoussac	Lieu d'interprétation	RS	4
Corporation de diffusion de l'archéologie de la Côte-Nord	Lieu d'interprétation	RS	4
Corporation de la vieille fromagerie Perron de Saint-Prime	Lieu d'interprétation	RS	4
Corporation de promotion et de développement du site du phare historique de Pointe-des-Monts	Lieu d'interprétation	RS	4
Corporation de sauvegarde du patrimoine (Saguenay)	Lieu d'interprétation	RS	4
Corporation du Bourg de Pabos inc.	Lieu d'interprétation	RS	4
La Corporation du Village minier de Bourlamaque (Cité de l'Or)	Lieu d'interprétation	RS	4
Le Centre socio-culturel Manoir LeBoutillier	Lieu d'interprétation	RS	4
Poste Chauvin	Lieu d'interprétation	RS	4
Site historique du Banc-de-Paspébiac inc.	Lieu d'interprétation	RS	4
Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata inc.	Lieu d'interprétation	RS	4
Société rimouskoise du patrimoine	Lieu d'interprétation	RS	4
La Cinémathèque québécoise	Musée	Autre	1
Musée du ski des Laurentides	Musée	PAIP	2
Centre d'exposition de l'Université de Montréal	Musée	R	1
Centre d'histoire de Montréal	Musée	R	1
Corporation de la Maison du Pressoir	Musée	R	1
Insectarium de Montréal	Musée	R	1
Jardin botanique de Montréal	Musée	R	1
Musée Bon-Pasteur	Musée	R	1
Planétarium de Montréal	Musée	R	1
Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière	Musée	R	1
Musée des Ursulines de Trois-Rivières inc.	Musée	R	3
Centre de conservation de la biodiversité boréale inc.	Musée	R	4



NOM DU CLIENT-PARTENAIRE	CATÉGORIE	STATUT	TYPE DE RÉGIONS*
Musée de la défense aérienne de Bagotville	Musée	R	4
Le Musée McCord d'histoire canadienne	Musée	RS	1
L'Économusée de la maison du fier monde inc.	Musée	RS	1
Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul	Musée	RS	1
Musée David M. Stewart	Musée	RS	1
Musée de Charlevoix inc.	Musée	RS	1
Musée de Lachine	Musée	RS	1
Musée du Château Ramezay	Musée	RS	1
Musée maritime de Charlevoix	Musée	RS	1
Province du Québec de l'Union canadienne des moniales de l'ordre de Sainte-Ursule	Musée	RS	1
Union canadienne des Moniales de l'Ordre de Sainte-Ursule	Musée	RS	1
L'Association canadienne d'histoire ferroviaire	Musée	RS	2
Musée d'art de Joliette	Musée	RS	2
Musée du costume et du textile du Québec inc.	Musée	RS	2
Musée maritime du Québec inc.	Musée	RS	2
Musée Marius-Barbeau	Musée	RS	2
Musée régional de Vaudreuil-Soulanges	Musée	RS	2
Société d'histoire de Missisquoi	Musée	RS	2
Musée Beaulne inc.	Musée	RS	3
Musée Colby-Curtis	Musée	RS	3
Musée de la nature et des sciences inc.	Musée	RS	3
Musée des beaux-arts de Sherbrooke inc.	Musée	RS	3
Musée d'histoire, d'ethnographie et d'art religieux de Nicolet	Musée	RS	3
Musée québécois de culture populaire	Musée	RS	3
La Corporation de développement touristique de Bonaventure	Musée	RS	4
La Corporation du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du site de la Pulperie	Musée	RS	4
Musée de la Gaspésie	Musée	RS	4
Musée de la Mer inc.	Musée	RS	4
Musée du Bas-Saint-Laurent	Musée	RS	4
Musée minéralogique de Malartic	Musée	RS	4
Musée régional de la Côte-Nord inc.	Musée	RS	4
Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh	Musée	RS	4
Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)	Musée régi par une loi	Musée loi	1
Musée de la civilisation (MCIV)	Musée régi par une loi	Musée loi	1
Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM)	Musée régi par une loi	Musée loi	1
Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)	Musée régi par une loi	Musée loi	1
Corporation de La maison Dumoulin	Musée régi par une loi	RS	4
Les Promoteurs d'Angliers inc.	Musée régi par une loi	RS	4
Société historique P.E. Gendreau	Musée régi par une loi	RS	4



ANNEXE 2 Les principes de développement durable

1. **Santé et qualité de vie** : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
2. **Équité et solidarité sociales** : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
3. **Protection de l'environnement** : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
4. **Efficacité économique** : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
5. **Participation et engagement** : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
6. **Accès au savoir** : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;
7. **Subsidiarité** : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
8. **Partenariat et coopération intergouvernementale** : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
9. **Prévention** : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
10. **Précaution** : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
11. **Protection du patrimoine culturel** : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;



12. **Préservation de la biodiversité** : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité;
13. **Respect de la capacité de support des écosystèmes** : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
14. **Production et consommation responsables** : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
15. **Pollueur payeur** : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
16. **Internalisation des coûts** : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.



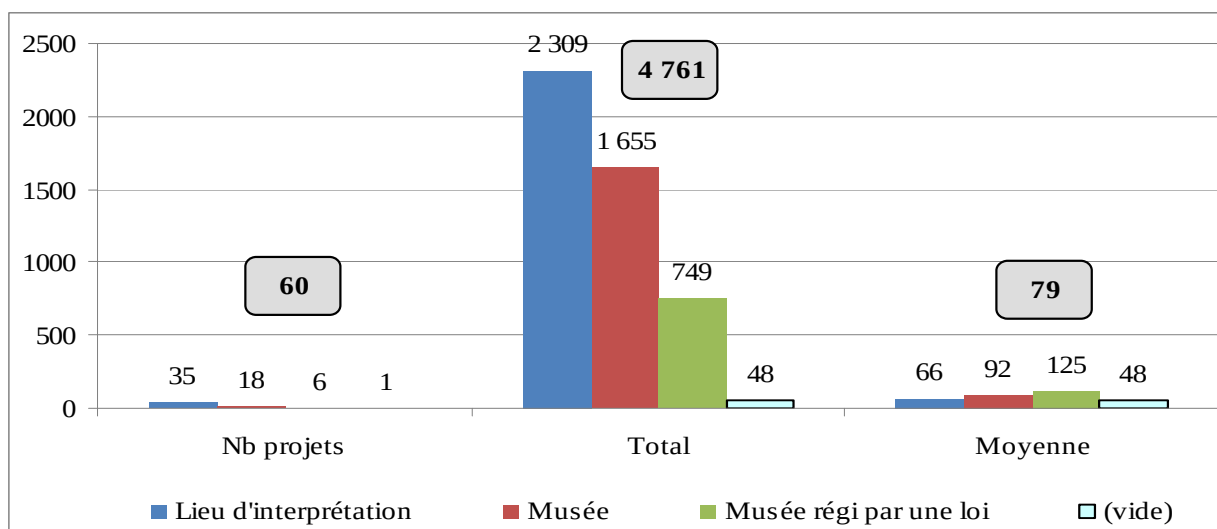
ANNEXE 3 La suite du portrait des 75 projets terminés

Cette annexe présente des données concernant la durée en semaine, le nombre de postes (ETC) ainsi que le nombre d'heures de bénévolat consacrées à la réalisation des projets terminés. Les données sont regroupées selon la catégorie de clients-partenaires, le statut des institutions muséales et le type de régions administratives.

La durée de réalisation des projets

Les clients-partenaires déclarent que la durée de réalisation des 75 projets terminés est de 4 761 semaines, soit une moyenne de 79 semaines par projet terminé. Les musées régis par une loi sont la catégorie de clients-partenaires qui a consacré en moyenne le plus grand nombre de semaines (125); alors que les lieux d'interprétation avaient eu besoin de 66 semaines en moyenne. Ainsi, les musées régis par une loi et les musées (92) se situent au-dessus de la moyenne, alors que les lieux d'interprétation sont en dessous de celle-ci (Graphique 23).

Graphique 23 La durée en semaine des projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires

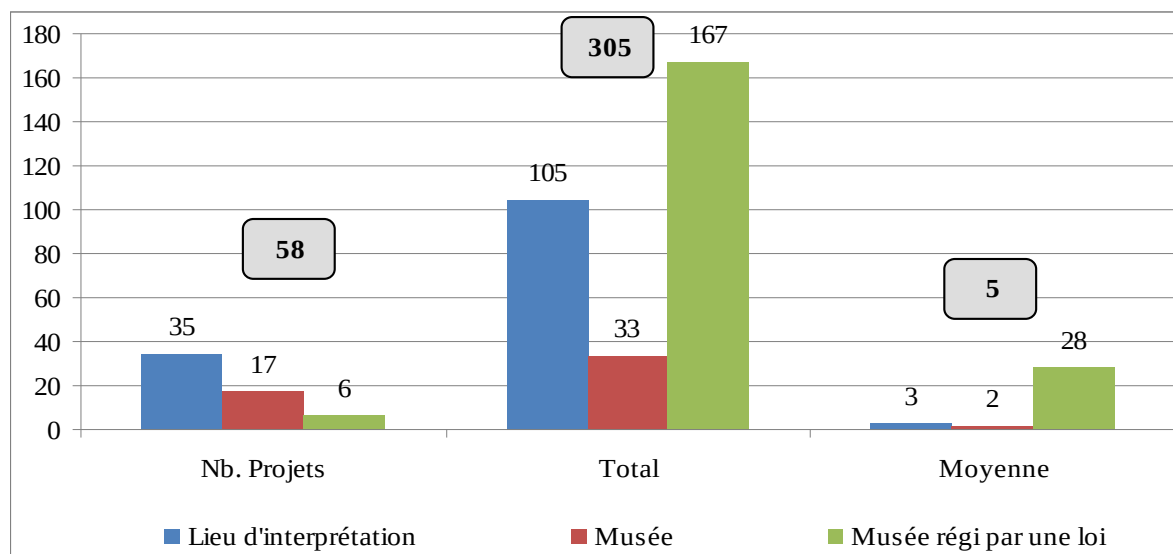




Le nombre d'équivalents à temps complet¹⁶ affectés aux projets terminés

Pour la réalisation des 75 projets terminés, les clients-partenaires déclarent qu'ils y ont affecté 305 équivalents temps complet (ETC), soit une moyenne de cinq ETC par projet terminé. Les musées régis par une loi sont la catégorie de clients-partenaires qui a affecté en moyenne le plus grand nombre d'ETC (28), alors que les musées avaient utilisé deux ETC en moyenne. Ainsi, les musées régis par une loi et les musées se situent largement au-dessus de la moyenne, alors que les lieux d'interprétation (3) et les musées sont en dessous de celle-ci (Graphique 24).

Graphique 24 *Le personnel «équivalent à temps complet » (ETC) affecté aux projets terminés selon la catégorie des clients-partenaires*



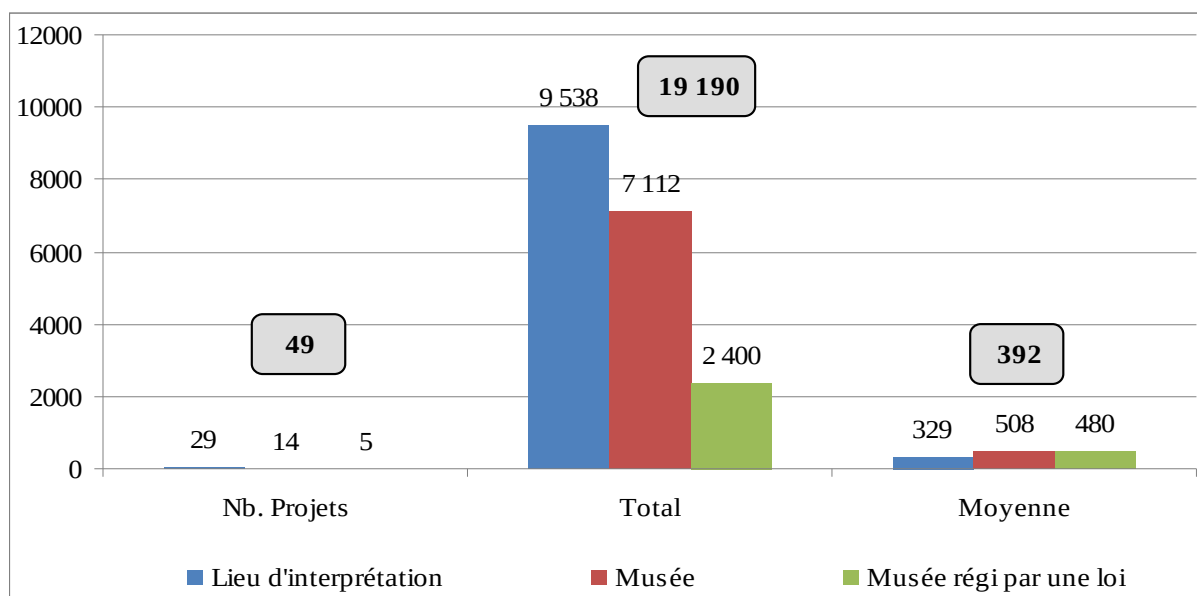
¹⁶ Les données sur les « équivalents à temps complet » affectés aux projets terminés doivent être interprétées avec réserve puisque la méthode de calcul des ETC n'est possiblement pas appliquée de manière rigoureuse par les institutions muséales dont plusieurs ont exprimé leur incompréhension de cette méthode de calcul.



Le nombre d'heures de bénévolat consacrées à la réalisation des projets terminés

Pour les 75 projets terminés, les clients-partenaires déclarent qu'ils y ont réalisé 19 190 heures de bénévolat, soit une moyenne de 392 heures par projet terminé. Les musées sont les clients-partenaires qui ont effectué en moyenne le plus grand nombre d'heures (508), alors que les lieux d'interprétation en avaient réalisé 329 en moyenne. Ainsi, les musées et les musées régis par une loi (480) se situent au-dessus de la moyenne, alors que les lieux d'interprétation sont en dessous de celle-ci (Graphique 25).

Graphique 25 Les heures de bénévolat consacrées aux projets réalisés selon la catégorie des clients-partenaires



Faits saillants sur la durée de réalisation et les heures de bénévolat des clients-partenaires

Les projets réalisés par les deux musées régis par une loi sont ceux qui ont connu, en moyenne, la plus longue durée de réalisation en nombre de semaines (125) et qui ont profité du plus grand nombre d'équivalents à temps complet (28). L'envergure des projets explique probablement ces résultats.

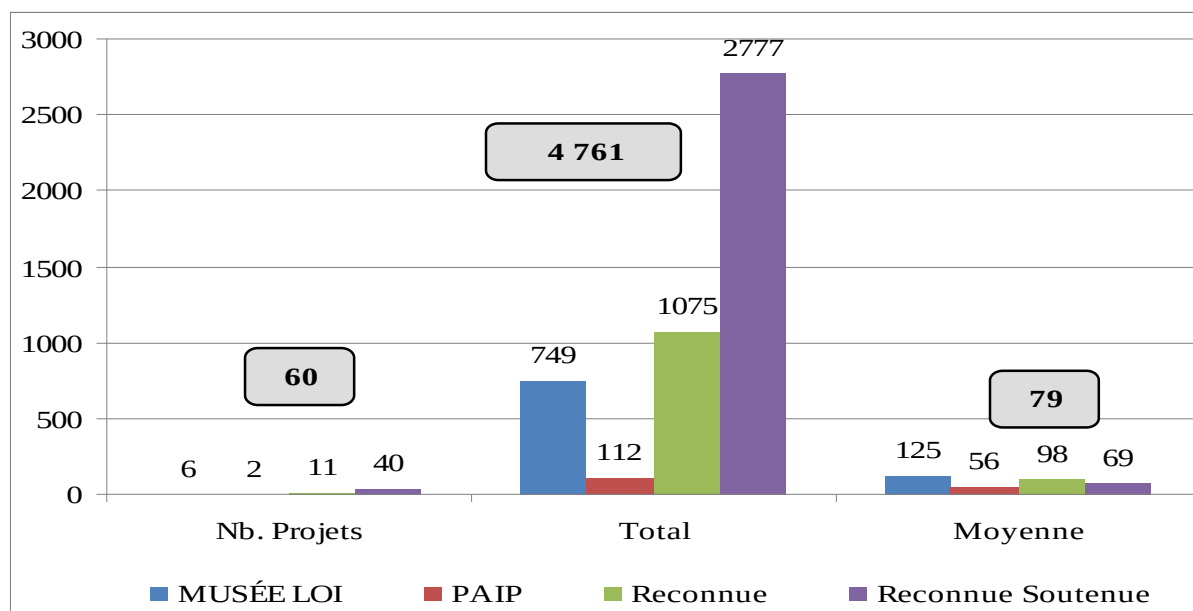
Les projets réalisés par les lieux d'interprétation sont ceux qui ont connu, en moyenne, la plus courte durée de réalisation en nombre de semaines (66) et qui ont requis le plus faible nombre d'heures de bénévolat (329).



Selon le statut des institutions muséales

Les institutions muséales ayant bénéficié du programme *Aide aux initiatives de partenariat* ont consacré en moyenne 56 semaines pour la réalisation de leurs projets, soit le plus petit nombre de semaines. Ainsi, les musées régis par une loi (125) et les institutions muséales reconnues (98) se situent au-dessus de la moyenne de 79 semaines pour l'ensemble des institutions muséales, alors que les institutions muséales ayant bénéficié du programme *Aide aux initiatives de partenariat* (56) et les institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement (69) sont en dessous de celle-ci (Graphique 26).

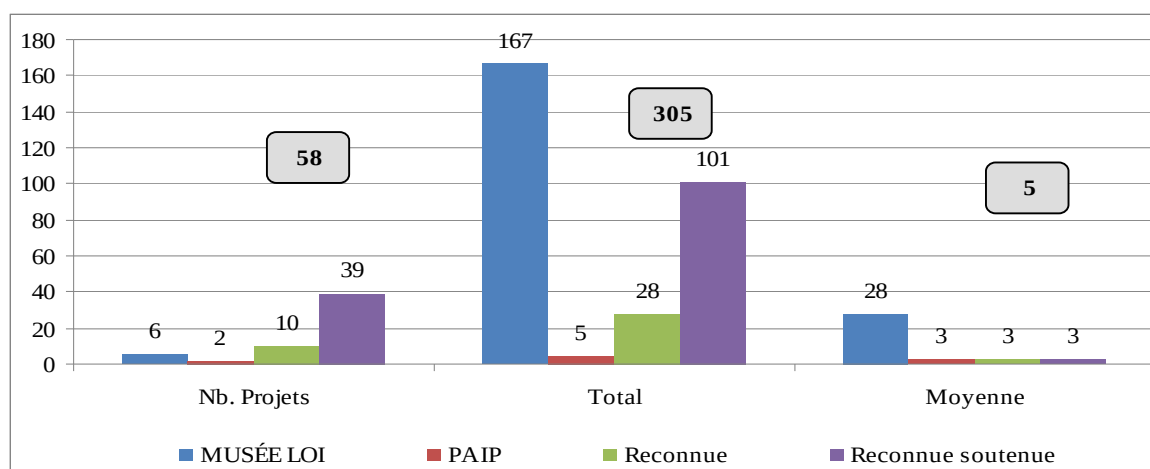
Graphique 26 La durée en semaines des projets terminés selon le statut des institutions muséales





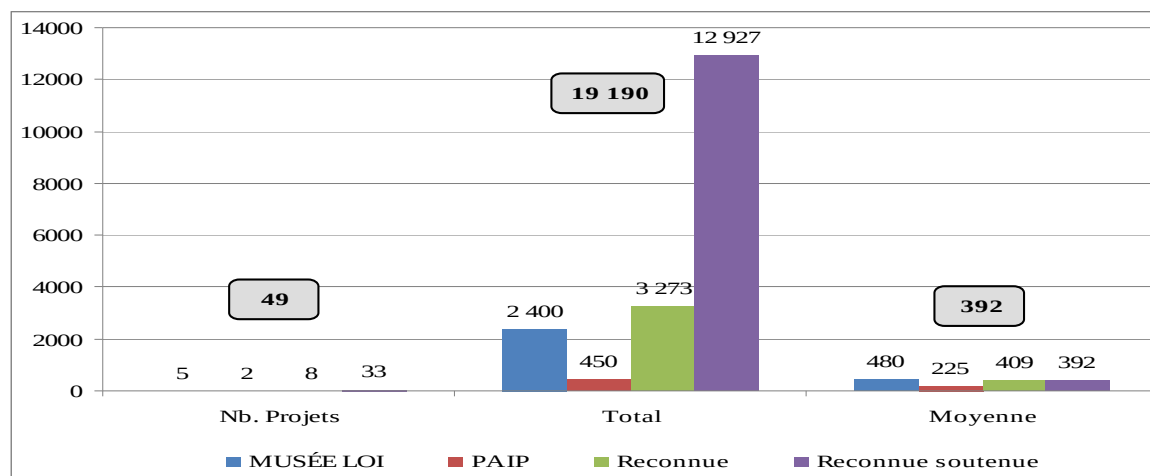
Les institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement, les institutions muséales reconnues et les institutions muséales ayant bénéficié du programme *Aide aux initiatives de partenariat* rapportent avoir affecté trois ETC, en moyenne, à la réalisation de leurs projets respectifs, alors que les musées régis par une loi en avaient attribué 28 (Graphique 27).

Graphique 27 Les équivalents à temps complet affectés aux projets réalisés selon le statut des institutions muséales



Les institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement déclarent le même nombre moyen d'heures de bénévolat réalisées que la moyenne de l'ensemble, soit 392. Les institutions muséales ayant bénéficié du programme *Aide aux initiatives de partenariat* rapportent avoir effectué 225 heures de bénévolat en moyenne pour la réalisation de leurs projets respectifs, soit le plus petit nombre. Pour leur part, les institutions muséales reconnues déclarent avoir consacré, en moyenne, 409 heures de bénévolat, se situant ainsi avec les musées régis par une loi, au-dessus de celle-ci (Graphique 28).

Graphique 28 Les heures de bénévolat consacrées aux projets réalisés selon le statut des institutions muséales



**Faits saillants sur la durée de réalisation et les heures de bénévolat selon le statut**

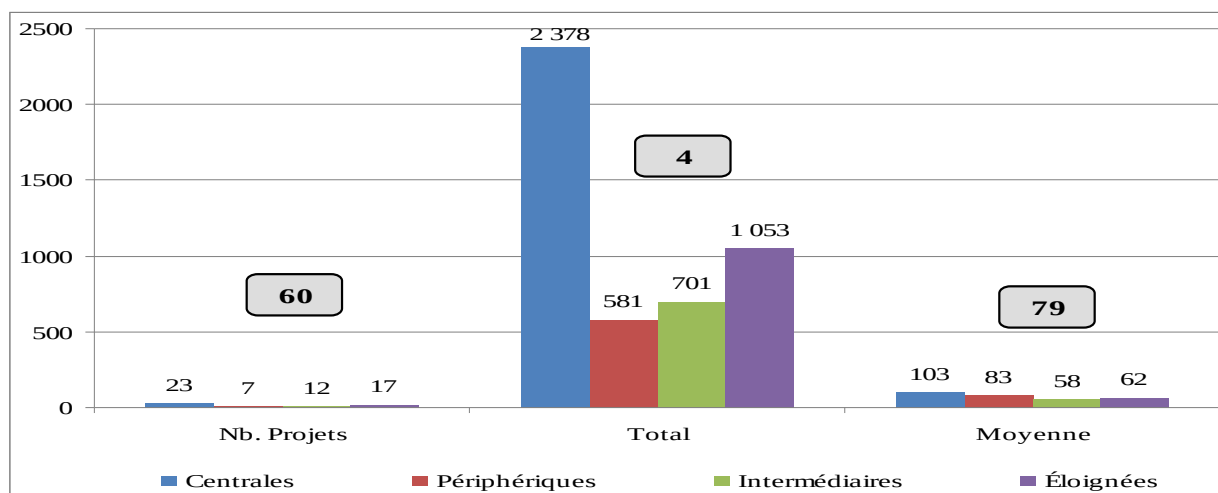
Les institutions muséales ayant bénéficié du programme Aide aux initiatives de partenariat déclarent la moyenne la plus petite en nombre de semaines (56) et la plus petite moyenne d'heures de bénévolat consacrées (225) à la réalisation de leurs projets.

Hormis les musées régis par une loi (28), les institutions muséales possédant les trois autres statuts ont affecté trois ETC, en moyenne, à la réalisation de leurs projets respectifs.

Selon le type de régions administratives

Les institutions muséales des régions centrales déclarent avoir consacré en moyenne le plus grand nombre de semaines (103), alors que les institutions muséales des régions périphériques avaient eu besoin de 83 semaines, en moyenne, pour réaliser leurs projets. Ainsi, les institutions muséales des régions centrales et périphériques se situent au-dessus de la moyenne de 79 semaines, alors que les institutions muséales des régions intermédiaires (58) et éloignées (62) sont en dessous de celle-ci (Graphique 29).

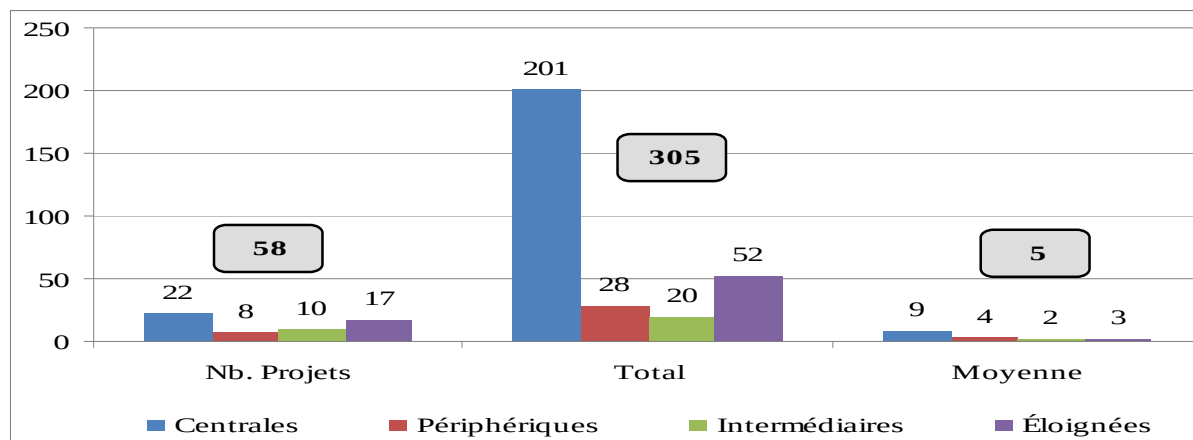
Graphique 29 *La durée en semaine des projets terminés selon le type de régions administratives des clients-partenaires*





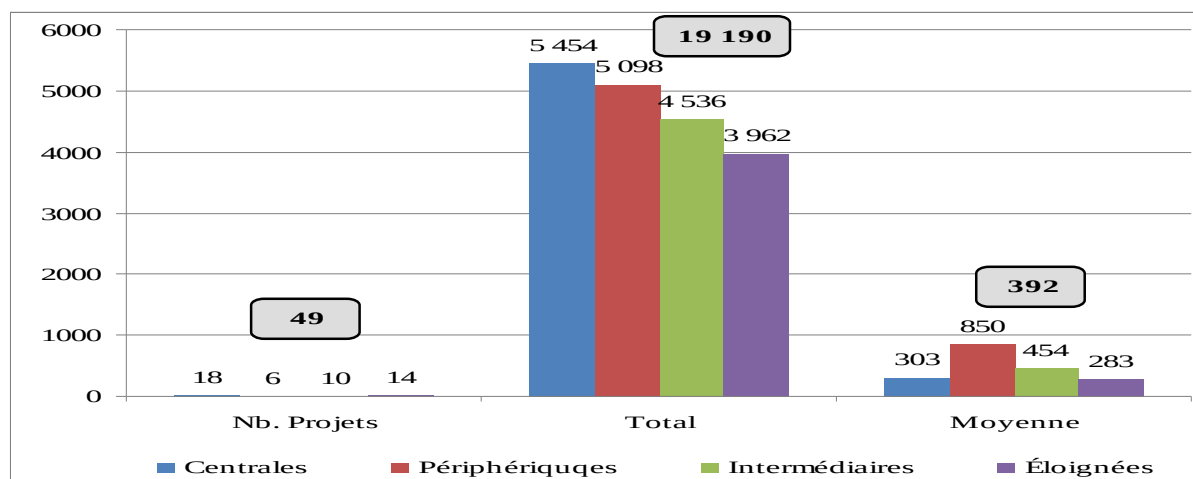
Les institutions muséales des régions centrales déclarent avoir affecté, en moyenne, le plus grand nombre d'ETC (9), alors que les institutions muséales des régions intermédiaires avaient utilisé en moyenne 2 ETC pour réaliser leurs projets. Ainsi, les institutions muséales des régions centrales se situent au-dessus de la moyenne de 5 ETC, alors que les institutions muséales des régions périphériques (4), éloignées (3) et intermédiaires (2) sont en dessous de celle-ci (Graphique 30).

Graphique 30 *Les équivalents à temps complet affectés aux projets réalisés selon le type de régions administratives des clients-partenaires*



Les institutions muséales des régions périphériques déclarent avoir effectué, en moyenne, le plus grand nombre d'heures de bénévolat (850), alors que les institutions muséales des régions éloignées avaient consacré en moyenne, 283 heures de bénévolat pour réaliser leurs projets. Ainsi, les institutions muséales des régions centrales (303) et éloignées (283) se situent en dessous de la moyenne des 392 heures de bénévolat déclarées, alors que les institutions muséales des régions périphériques (850) et intermédiaires (454) sont au-dessus de celle-ci (Graphique 31).

Graphique 31 *Les heures de bénévolat consacrées aux projets réalisés selon le type de régions administratives des clients-partenaires*





Faits saillants sur la durée de réalisation et les heures de bénévolat selon le type de régions administratives

Les projets des institutions muséales des régions centrales ont déclaré la plus grande moyenne en nombre de semaines (103) et en nombre d'ETC (9) consacrés à la réalisation de leurs projets respectifs.

Les projets des institutions muséales des régions intermédiaires ont déclaré la plus faible moyenne en nombre de semaines (58) et en nombre d'ETC (2) consacrés à la réalisation de leurs projets respectifs.

Les projets des institutions muséales des régions périphériques (850) et des régions intermédiaires (454) ont bénéficié des plus fortes moyennes d'heures de bénévolat pour la réalisation de leurs projets respectifs.



BIBLIOGRAPHIE

BHÉRER-VIDAL Lydia et Hélène MICHAUD, *Soutien aux expositions permanentes, Fonds du patrimoine culturel québécois (volet IV)*, présentation Power Point, Direction du patrimoine et de la muséologie, Québec, avril 2012, non paginée.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Qu'est-ce qu'un modèle logique?*, Secrétariat du Conseil du trésor, [En ligne] [<http://www.tbs-sct.gc.ca/cee/dpms-esmr/dpms-esmr05-fra.asp>], (31 mai 2012).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Décret concernant la mise en œuvre du Fonds du patrimoine culturel québécois*, Québec, 8 août 2006, non paginé.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Politique muséale, Vivre autrement...la ligne du temps*, Québec, 2000, 66 pages.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Cadre ministériel d'évaluation*, Québec, février 2010, 13 pages.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *L'évaluation de programmes*, Québec, 2002, [En ligne] <http://gouv.qc.ca/sct.gc.ca/évaluationdeprogrammes>], (6 juin 2012).

